



**HAL**  
open science

## Profil démographique des personnes d'origine subsaharienne en France

Cris Beauchemin

► **To cite this version:**

Cris Beauchemin. Profil démographique des personnes d'origine subsaharienne en France. 2020. hal-03097531

**HAL Id: hal-03097531**

**<https://hal.science/hal-03097531v1>**

Preprint submitted on 5 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Les études de la Chaire Diasporas Africaines*  
No. 2/2020



## **Profil démographique des personnes d'origine subsaharienne en France**

**Cris Beauchemin**

Directeur de recherche  
Institut National d'Etudes Démographiques (Ined)  
cris.beauchemin@ined.fr

Pour citer cet article :

BEAUCHEMIN, Cris, « Profil démographique des personnes d'origine subsaharienne en France », *Etudes de la Chaire Diasporas Africaines* no. 2/2020, pp. 1-37. Sciences Po Bordeaux et Université Bordeaux Montaigne.



# Profil démographique des personnes d'origine subsaharienne en France

Etude pour la Chaire « Diasporas Africaines »

Cris Beauchemin, Ined,  
8 décembre 2020

## Table des matières

Introduction.....	3
Quelles est l'ampleur de la population d'origine subsaharienne ?.....	3
Une présence accrue, mais qui demeure marginale.....	3
Les immigrés subsahariens : une minorité apparues dans les années 1960.....	3
Les enfants d'immigré(s) subsahariens : jeunes et encore peu nombreux.....	6
Entrées et sorties du territoire français .....	8
La difficile mesure des flux d'immigration .....	8
Quitter la France : une pratique mal mesurée mais non négligeable.....	11
Hommes, femmes et enfants : qui migre ?.....	14
La faiblesse des migrations enfantines.....	14
Des migrations féminines qui ne se réduisent pas à des migrations familiales.....	15
Peut-on prévoir l'avenir des migrations africaines ?.....	16
Tendances migratoires actuelles.....	17
Le rôle du développement .....	17
Profils socio-économiques : une population hétérogène .....	18
Des origines sociales hétérogènes, des classes supérieures surreprésentées .....	18
Des immigrés... ..	18
... aux enfants d'immigrés .....	19
Instruction : d'une génération à l'autre, l'inversion des rapports de genre.....	20
Des immigrés aux profils très hétérogènes.....	20
Enfants d'immigré(s) : des inégalités dans la scolarité en France.....	22
Dans l'emploi, sur-chômage et sous-représentation dans les classes supérieures.....	26
Immigrés : un accès difficile à l'emploi et une concentration dans les professions subalternes .	26
Filles et fils d'immigrés : le grand écart.....	30
Conclusion .....	33
Références bibliographiques.....	34

## Introduction

---

Les migrations en provenance d’Afrique subsaharienne suscitent, en France, une tension dans les débats publics qui ne se relâche pas depuis le début des années 2000. Au gré des images spectaculaires, relayées par les médias, qui montrent des Africains aux frontières européennes, ou de publications sensationnalistes qui promettent une « ruée vers l’Europe »<sup>1</sup>, la peur d’une invasion est régulièrement réactivée. Les flux de migrants misérables, poussés par les conflits et les crises environnementales, seraient massifs. Qu’en est-il ? Quelle est aujourd’hui l’ampleur des migrations subsahariennes et quels sont les profils des migrants ? Quelles sont les tendances effectivement observées et a-t-on raison de croire à un exode de la « jeune Afrique » vers le « Vieux Continent » ? Cette étude propose un état des lieux descriptif, essentiellement statistique, de la population d’origine subsaharienne en France. Elle recouvre à la fois les immigrés et leurs enfants nés sur le territoire, c’est-à-dire les personnes qui ont formé la première génération à vivre sur le sol français, ainsi que la seconde génération. Ce document se divise en deux parties. La première donne la mesure de l’immigration subsaharienne en France en examinant son évolution passée, en présentant les tendances actuelles et en envisageant ses évolutions futures. Elle montre que les Subsahariens en France sont durablement une population statistiquement marginale, dont les effectifs varient en fonction des entrées, mais également en fonction des sorties. La seconde partie s’intéresse aux caractéristiques socio-économiques des migrants et de leurs enfants, en particulier en matière d’éducation et d’emploi. Elle met en évidence l’hétérogénéité de cette population en termes de génération, d’origine, et de genre. Elle suggère que les hommes d’origine subsaharienne sont fréquemment engagés dans des processus de déclassement social.

## Quelles est l’ampleur de la population d’origine subsaharienne ?

---

### Une présence accrue, mais qui demeure marginale

Les immigrés subsahariens : une minorité apparues dans les années 1960

**En 2019, les immigrés d’origine subsaharienne<sup>2</sup> représentent 1,7% de la population présente sur le territoire français** (Encadré 1). Il s’agit d’une minorité, dont la présence en France est relativement récente. Vieux pays d’immigration, la France a accueilli sur son territoire des migrants qui étaient essentiellement d’origine européenne jusqu’à la seconde guerre mondiale. La diversification des flux

---

<sup>1</sup> Smith, Stephen. 2018. La ruée vers l’Europe : La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent. Grasset.

Michailof, Serge. 2015. Africanistan : L’Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ? Fayard.

Les titres de ces deux essais de la fin des années 2010 témoignent bien de l’inquiétude que suscitent les migrations africaines. Faisant un état des lieux pessimiste de l’état socio-économique et politique de l’Afrique subsaharienne, ils concluent à un inévitable exode. L’ouvrage de Smith a fait l’objet de très nombreuses reprises dans la presse avant de donner lieu à une controverse avec François Héran, titulaire de la chaire « Migrations et sociétés » du Collège de France.

<sup>2</sup> L’Afrique dite subsaharienne regroupe, en principe, l’ensemble des pays qui se trouvent au sud du Sahara. Les données présentées sont cependant tributaires des regroupements géographiques utilisés dans les différentes publications de données statistiques. En conséquence, la plupart des résultats présentés ici ne porte pas strictement sur l’Afrique subsaharienne mais sur l’Afrique hors Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie). L’assimilation de l’Afrique hors Maghreb à l’Afrique subsaharienne est géographiquement fautive puisque la première inclut l’Égypte et la Libye. Cependant, les effectifs libyens et égyptiens sont si faibles dans les flux et stocks d’immigrés en France que l’essentiel des effectifs présentés dans la catégorie Afrique hors Maghreb correspond, de fait, à l’Afrique subsaharienne.

d'immigration a commencé dans la période de reconstruction, avec en premier lieu l'arrivée d'immigrés issus du Maghreb (Figure 1). **Au recensement de 1962, les immigrés d'origine subsaharienne représentaient moins de 1% de l'ensemble des immigrés** vivant sur le territoire français (à l'exclusion de Mayotte). Leur présence a ensuite progressé pour atteindre **17% des immigrés en 2019** (Mayotte incluse à cette date). C'est une **évolution comparable à celle observée pour les immigrés originaires d'Asie**, qui sont passés de 2% de la population immigrée en 1962 à 15% en 2019. La croissance de la population subsaharienne en France s'inscrit donc dans un mouvement généralisé de diversification des origines. Au volume à peu près constant des Européens depuis 1962 (Figure 1, Tableau 1) se sont progressivement ajoutés des migrants extra-européens, d'abord issus des anciennes colonies, puis d'autres pays, comme en témoigne la progression plus récente de la population originaire d'Amérique et d'Océanie.

Si l'immigration subsaharienne était statistiquement négligeable avant les années 1960, il est cependant instructif d'examiner l'évolution de la population immigrée sur une plus longue période. La Figure 2 donne ainsi à voir la part de différents groupes d'origine dans l'ensemble de la population française depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette longue période d'observation présente l'avantage majeur de mettre en évidence le fait que, pour un groupe donné, **l'immigration en France est un phénomène temporaire qui s'apparente à une vague**. Celle de l'immigration italienne a atteint un pic dans les années 1930 avant que la population italienne ne commence à régresser ; celle de l'Espagne à la fin des années 1960 ; celle du Portugal dans la deuxième moitié des années 1970 ; celle de l'Algérie au tout début des années 1980... L'immigration subsaharienne est trop récente pour que son pic ait été encore atteint. Il est difficile de dire quand il le sera. Cependant, cette mise en perspective historique rappelle que les flux de migrations internationales s'inscrivent dans une temporalité qui n'est pas celle d'une croissance infinie. Par ailleurs, en comparant les immigrés de simples pays, parfois de très petite taille (comme la Tunisie), avec un quasi continent (l'Afrique subsaharienne), cette figure rappelle le caractère relativement modéré des migrations subsahariennes.

*Encadré 1. Immigrés en France : de qui parle-t-on ?*

Selon l'Insee, en 2019, la France compte 6,7 millions d'immigrés, soit 10 % de sa population<sup>3</sup>. Cette proportion était de 6% en 1962.

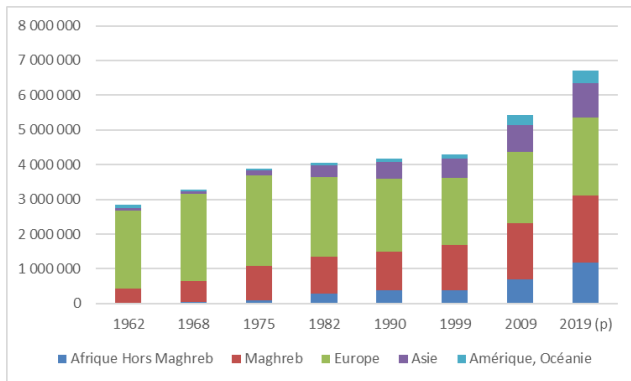
Ce sont les **personnes nées étrangères à l'étranger**. Cette définition exclut donc :

- les personnes nées d'au moins un parent français en dehors du territoire national actuel : les rapatriés ou les enfants d'expatriés, par exemple, ne sont pas comptés comme immigrés,
- les personnes nées en France, quelle que soit leur propre nationalité et celles de leurs parents : les enfants d'immigré(s) nés sur le territoire français, qui constituent ce que l'on appelle parfois la « seconde génération » (la « première génération » étant celle des immigrés, la première à vivre sur le sol français), ne sont pas comptabilisés dans la population immigrée.

**Les immigrés ne sont pas nécessairement étrangers** : certains immigrés acquièrent la nationalité française ; ils n'en perdent pas pour autant la qualité d'immigré dans la comptabilité de l'immigration. En 2014, 34% des immigrés avaient la nationalité française. C'était le cas de 37% des originaires d'Afrique subsaharienne (Lê and Okba 2018).

<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>

Figure 1. Evolution de la population immigrée en France par groupe d'origine



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2009 et y compris Mayotte en 2019.

Source : Insee, recensements de la population et estimations de population ; p : données provisoires.

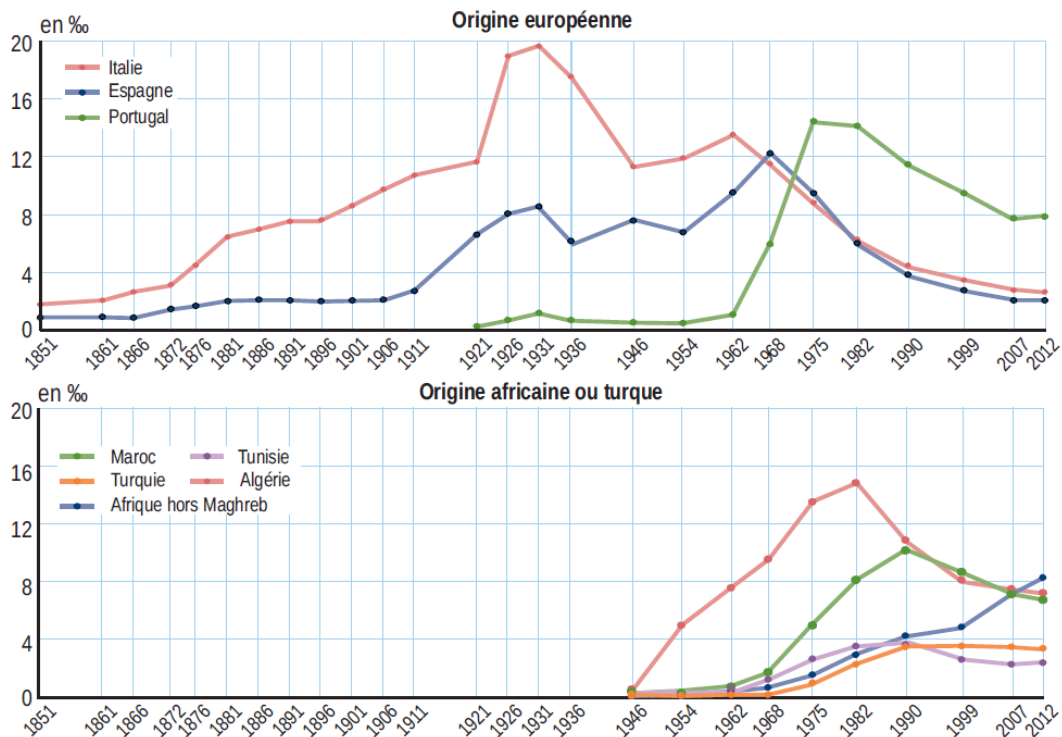
Tableau 1. Evolution de la population immigrée en France par groupe d'origine

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2019 (p)
<b>Afrique Hors Maghreb</b>	20 028	45 934	93 299	274 952	391 854	393 289	695 000	1 171 700
<b>Maghreb</b>	406 302	606 996	995 189	1 065 343	1 103 722	1 298 273	1 622 000	1 950 600
<b>Europe</b>	2 251 827	2 506 729	2 612 373	2 313 221	2 099 639	1 934 144	2 049 000	2 233 800
<b>Asie</b>	68 670	82 026	139 948	322 962	474 918	549 994	774 000	986 900
<b>Amérique, Océanie</b>	91 560	36 091	50 536	64 592	95 816	130 394	292 000	364 100
<b>TOTAL</b>	2 861 280	3 281 060	3 887 460	4 037 036	4 165 952	4 306 094	5 432 000	6 707 100

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2009 et y compris Mayotte en 2019.

Source : Insee, recensements de la population et estimations de population ; p : données provisoires.

Figure 2. Vagues migratoires historiques pour les origines les plus représentées depuis 1851



Lecture : au recensement de population de 1931, les personnes de nationalité italienne représentent 20 millièmes (2 %) de la population résidant en France. Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population. Extrait de (Brutel 2016)

Dans le palmarès des origines subsahariennes (Tableau 2), les personnes originaires des anciennes colonies française dominent très largement. C'est un fait classique de la géographie des migrations internationales. Les flux s'orientent en fonction des liens historiques qui se sont noués du fait de la similarité linguistique qui fonde une culture commune et facilite les démarches de migration et d'intégration, de la proximité des systèmes d'éducation qui favorise la reconnaissance des diplômes, des pratiques de recrutement de main d'œuvre de l'ancienne métropole, de facilités réglementaires accordées aux ressortissants des anciennes colonies<sup>4</sup>, ou plus simplement encore des liens humains et sociaux qui se sont noués. Ainsi, dans le tableau des origines, seule la République démocratique du Congo, ancienne colonie belge, se distingue dans la liste des 10 premiers pays pourvoyeurs de migrants. C'est un cas qui illustre le mouvement de diversification des destinations des migrants subsahariens. On l'observe aussi parmi les ressortissants des anciennes colonies française. Ainsi, les Sénégalais dont la migration en Europe a longtemps été exclusivement tournée vers la France, ont progressivement élargi le champ de leurs destinations. En 2019, seuls 42% des Sénégalais vivant en Europe s'étaient établis en France, 34% vivaient en Italie, 17% en Espagne, et 8% étaient dispersés dans les autres pays<sup>5</sup>. Les îles de l'océan indien (les Comores, Madagascar et Maurice) fournissent à la France 22% de ses immigrés subsahariens en 2017. La nouvelle prise en compte de Mayotte dans les statistiques nationales explique la hausse brutale des effectifs des immigrés des Comores entre 2012 et 2017. Pour le reste, la répartition des origines a très peu évolué entre 2007 et 2017.

Tableau 2. Top 10 des immigrés subsahariens par origine (2007-2017). Effectifs et pourcentages

Rang 2017	Pays	Effectifs			Répartition (en %)		
		2017	2012	2007	2017	2012	2007
1	Comores	119 300	29 900	23 700	12%	4%	4%
2	Sénégal	105 900	85 400	73 400	10%	11%	12%
3	Côte d'Ivoire	94 400	71 200	57 400	9%	9%	9%
4	République démocratique du Congo	85 100	66 800	49 900	8%	9%	8%
5	Cameroun	84 800	70 800	55 600	8%	9%	9%
6	Mali	78 600	64 200	57 500	8%	9%	9%
7	Madagascar	73 400	57 100	48 600	7%	8%	8%
8	Congo	68 500	57 600	51 800	7%	8%	8%
9	Guinée	42 600	26 900	19 000	4%	4%	3%
10	Maurice	37 200	35 500	33 900	4%	5%	5%
Ensemble du top 10		789 800	565 400	470 800	76%	75%	76%
Ensemble de l'Afrique subsaharienne		1 032 800	750 200	620 900	100%	100%	100%

Champ : France hors Mayotte en 2007 et 2012 et y compris Mayotte en 2017.

Source : Insee, recensements de la population. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4510549?sommaire=4510556#titre-bloc-4>

## Les enfants d'immigré(s) subsahariens : jeunes et encore peu nombreux

Comptabiliser la population des enfants d'immigré(s) est une tâche moins aisée que comptabiliser celle des immigrés. En effet, le recensement de la population, ne posant pas de questions sur l'origine des pères et mères, ne permet pas d'identifier les enfants d'un ou deux parent(s) immigré(s). D'autres enquêtes de la statistique publique, qui couvrent des échantillons bien moindres, comportent les informations requises et permettent de réaliser des estimations. Ainsi, selon l'enquête emploi de 2019, il y aurait 7,6 millions de personnes nées en France d'au moins un parent immigré (Tableau 3). La seconde génération représente donc 11,4% de la population du pays. Dans cet ensemble, ceux qui ont une ascendance subsaharienne sont minoritaires : **12% des enfants d'immigré(s) ont au moins un parent venu du sud du Sahara, soit 1,4% de la population totale du pays.** Ces faibles proportions

<sup>4</sup> Jusqu'en 1984, par exemple, les ressortissants des anciennes colonies pouvaient entrer en France sans visa.

<sup>5</sup> Calculs de l'auteur. Source : United Nations, Department of Economic and Social Affairs. Population Division (2019). International Migrant Stock 2019 (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019).

s'expliquent par le fait même que les immigrés subsahariens sont proportionnellement peu nombreux et que leur présence en France est relativement récente.

C'est aussi ce qui explique la jeunesse de la seconde génération subsaharienne : **56% d'entre eux ont moins de 15 ans en 2019**. Les immigrés subsahariens n'ont pas eu le temps de constituer une large descendance, au contraire des Européens qui, plus nombreux, plus âgés et plus anciennement implantés, ont une seconde génération plus nombreuse (41% des enfants d'immigré(s)) et plus âgée (8% seulement de moins de 15 ans). Comme les enfants d'immigré(s) européens dans les décennies antérieures, le volume des enfants d'immigré(s) subsahariens devraient être amené à croître dans les décennies qui viennent du fait des nouvelles naissances<sup>6</sup> et du vieillissement de ceux qui sont déjà nés. Le passage à l'âge adulte –qui marque notamment l'entrée dans la vie professionnelle– des enfants d'immigré(s) subsaharien(s) constituera un fait sociodémographique qui ne sera pas nouveau dans cette population (22% d'entre eux ont déjà plus de 25 ans) mais qui concernera un volume plus important de personnes.

Du fait du brassage des populations, **les enfants d'immigré(s) sont aussi bien souvent des enfants de personnes nées françaises**. Ainsi parmi les enfants d'immigré(s) d'Afrique centrale ou guinéenne, près de la moitié a un parent issu de la population majoritaire, c'est-à-dire qui n'est ni immigré ni enfant d'immigré (45%, Tableau 4). La proportion des personnes de seconde génération nées de couples mixtes est deux fois plus faible parmi les originaires du Sahel. Cette différence s'explique notamment par la place de la migration dans le cycle de vie familial des personnes : les migrants qui arrivent en étant déjà mariés avec un(e) ressortissant(e) de leur pays d'origine ont logiquement moins de chances d'avoir des enfants nés d'un couple mixte. Au contraire, ceux qui arrivent célibataires ont davantage de chances d'établir une union en France et d'y former un couple mixte.

Tableau 3. Origine géographique et âge des enfants d'immigré(s) (2019)

Pays	Répartition par origine		Répartition par âge (en %)			
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus
Afrique hors Maghreb	920	12	56	22	21	1
Afrique, y compris Maghreb	3 475	45	45	17	34	4
Europe	3 130	41	12	8	37	42
Asie	744	10	43	25	26	6
Amérique, Océanie	300	4	48	24	22	6
Ensemble	7 649	100	32	15	34	20

Note : le pays d'origine est le pays de naissance du parent immigré s'il n'y en a qu'un. Lorsque les deux parents sont immigrés, on retient, par convention, l'origine du père.

Champ : France hors Mayotte ; descendants d'immigrés vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.

<sup>6</sup> En 1989, 1,5% des nouveaux nés en France avaient une mère d'origine subsaharienne ; en 2019, la proportion était de 4,5%. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4647550?sommaire=4647557>



Tableau 4. Caractéristiques des parents de la seconde génération (18-50 ans, %, 2008)

	Pays d'origine (%)	Un seul parent immigré (%)	Parents immigrés arrivés en France avant l'âge de 10 ans (%)
Afrique sahélienne (1)	2	22	6
Afrique centrale et du golfe de Guinée (2)	2	45	
Algérie	20	33	15
Maroc et Tunisie	15	29	10
Asie du Sud-Est	3	42	10
Turquie	2	10	13
Portugal	14	35	19
Espagne et Italie	25	67	39
Autres pays de l'UE-27	9	90	28
Autres pays	8	61	12

Champ: Individus âgés de 18 à 50 ans en 2008, nés en France d'au moins un parent immigré

(1) Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

(2) Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, République du Congo (Congo-Brazzaville), République démocratique du Congo (ex-Zaïre) et Guinée équatoriale

Interprétation: (1) les enfants d'immigré(s) du Sahel représentent 2% des enfants d'immigré(s) âgés de 18 à 50 ans en 2008 ; (2) 22% d'entre eux ont un seul parent immigré ; (3) 6% des immigrés du Sahel, qui ont eu des enfants en France âgés d'au moins 18 ans en 2008, sont arrivés en France avant leurs 10 ans

Source: Trajectoires et origines (TeO), INED-INSEE, 2008. Adapté de Beauchemin et al., 2015, chap.1.

## Entrées et sorties du territoire français

Compter les personnes qui résident sur le territoire, ce que les démographes appellent le « stock » de la population, est un exercice beaucoup plus simple que de compter les « flux », c'est-à-dire les mouvements d'entrées et de sorties des personnes. De façon conventionnelle, les statistiques de flux migratoires s'intéressent aux déplacements de personnes qui conduisent à un changement de résidence pour une durée d'au moins un an. Que sait-on en France des mouvements d'immigration (les entrées) et d'émigration (les sorties) de la population originaire d'Afrique subsaharienne, y compris de la seconde génération ?

### La difficile mesure des flux d'immigration

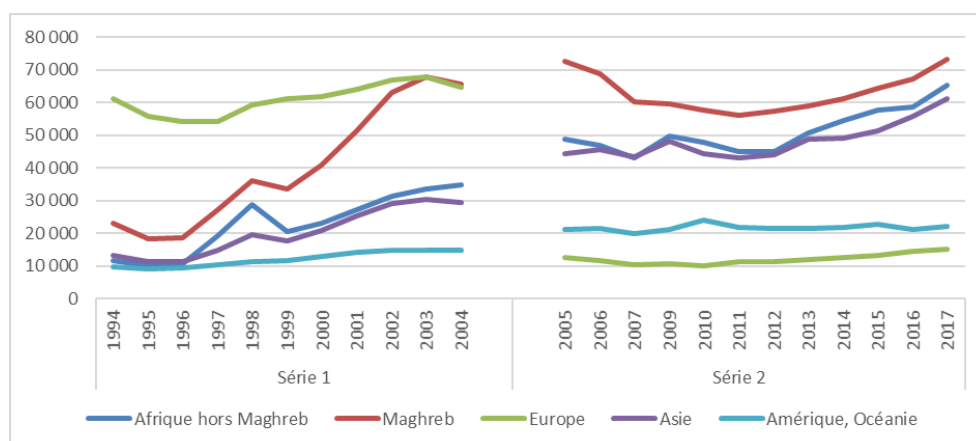
Il existe en France plusieurs méthodes pour mesurer les entrées. L'une repose sur l'exploitation du **recensement** de la population qui comporte une question sur la date d'entrée sur le territoire. Elle a permis d'établir que, en 2017, un quart des personnes arrivées en France y étaient nées (elles sont parties puis revenues), un quart était né ailleurs en Europe, et un autre quart venait d'Afrique, sans que les statistiques ne distinguent l'Afrique du nord des pays du Sud du Sahara<sup>7</sup>. Les mesures établies à partir du recensement ont l'avantage de mesurer l'ensemble des entrées, quelle que soit l'origine des personnes. Une autre méthode de mesure consiste à établir la comptabilité des **premiers titres de séjour** délivrés par l'Etat français. Par définition, cette comptabilité est partielle puisqu'elle inclut seulement les personnes qui reçoivent une autorisation administrative de séjour. En sont notamment exclues les personnes qui n'ont pas besoin d'un titre de séjour : celles qui ont la nationalité française, mais aussi les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse (dispensés de titres depuis 2004), ainsi que la plus grande partie des mineurs. N'apparaissent pas non plus dans cette

<sup>7</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3716876#tableau-figure4>

mesure les demandeurs d'asile en attente de décision et les personnes qui demeurent sur le territoire sans autorisation administrative (les « sans papiers »).

La Figure 3 donne à voir *une* image de l'immigration en France, sur la base –restrictive– de la distribution des titres de séjour. Bien que les deux séries temporelles représentées (1994-2004 et 2005-2017) ne soient pas exactement comparables parce que les sources diffèrent, on y voit que les entrées de migrants subsahariens ont notablement progressé, passant de moins de 12 000 titres de séjours en 1994 à plus de 65 000 en 2017. L'Asie a suivi une tendance quasiment identique. Ces deux flux demeurent devancés par le Maghreb. Ils étaient situés loin derrière l'Europe de 1994 à 2004, mais ne sont plus comparables à cette région depuis que les ressortissants de l'EEE ne sont plus tenus de disposer d'une autorisation de séjour. La Figure 4, basée sur les mêmes chiffres, montre que la géographie régionale de l'immigration extra-européenne en France n'a pas été bouleversée depuis le milieu des années 1990. La contribution des Subsahariens à l'immigration a cependant progressé, passant de 20% des titres délivrés à des non Européens en 1994 à 29% en 2017.

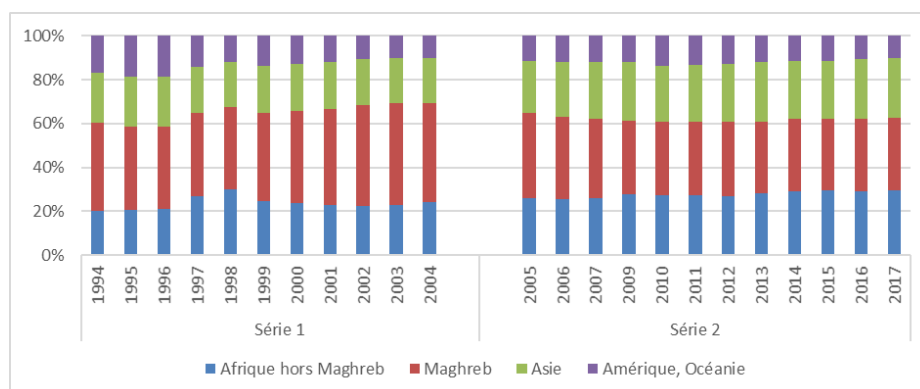
Figure 3. Distribution des premiers titres de séjour par région d'origine (effectifs)



Champ : titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays étrangers, à l'exception des pays membres de l'Espace économique européen et de la Suisse depuis 2005. Premiers titres délivrés l'année N et enregistrés dans l'extraction de la base de l'année N+2.

Source : Fichier AGDREF. Les calculs de la série 1 ont été réalisés par Xavier Thierry, ceux de la série 2 par Elodie Baril. Les écarts au contact des deux séries s'expliquent probablement par une différence dans la stratégie d'identification des premiers titres de séjour.

Figure 4. Distribution des premiers titres de séjour par région d'origine, hors Europe (%)



Champ et source : cf. Figure 3

Il faut noter que **les chiffres de l'immigration issus du registre des titres de séjour incluent les régularisations**, de sorte qu'ils donnent à voir –avec retard– une partie des flux irréguliers. La difficulté vient cependant de ce que les informations contenues dans le registre ne permettent pas toujours de distinguer de façon explicite les cas de régularisations. Quelle place les migrants subsahariens prennent-ils dans les dispositifs mesurables de régularisation ? Les estimations réalisées à partir de plusieurs sources indiquent qu'ils en sont, avec les originaires du Maghreb, les premiers bénéficiaires. Ils représentaient 40% des régularisés de l'opération de 1997-1998 (pic d'ailleurs perceptible sur la Figure 3). Par la suite, leur part dans l'ensemble des personnes régularisées régresse : elle de 32% selon la même source. Les estimations réalisées à partir du fichier des titres de séjour AGDREF montrent ensuite que leur part reste stable : 35% en 1999-2006, 36% en 2007-2017. Il faut souligner que les régularisés ont souvent connu des périodes de séjour légal avant même leur régularisation. Ainsi, 41% des étrangers ayant demandé à être régularisés en 1997-1998 avaient déjà possédé des documents juridiques leur permettant de résider en France (récépissé, autorisation provisoire). C'était, par exemple, le cas de 61% des Congolais-Zaïrois, 41% des Maliens, 29% des Sénégalais. Les déboutés du droit d'asile constituent d'ailleurs une population importante parmi les régularisés. Par exemple, 48% des Congolais-Zaïrois régularisés en 1997-1998 s'étaient préalablement vus refuser le statut de réfugié (Thierry 2000). Des analyses menées à partir de l'enquête PARCOURS réalisée en 2012-2013 auprès d'un échantillon aléatoire de 513 Subsahariens adultes (18-59 ans) arrivés en France entre 1972 et 2011 et fréquentant des centres de santé en Ile de France montrent que l'accès à un titre de séjour régulier est un long processus. La moitié des femmes enquêtées n'a accédé à un premier titre de séjour d'au moins un an que lors de la troisième année de leur séjour en France, et la moitié des hommes seulement lors de la quatrième année (Gosselin et al. 2016).

Tableau 5. Estimations des régularisations en France (1997-2017)

Région de naissance	Données de l'ANAEM (visites médicales pour l'obtention d'un titre de séjour)								Données d'AGDREF (attributions de titres de séjour)							
	1997-1998				1999-2006				1999-2006				2007-2017			
	Régularisations présumées		Ensemble des titres		Régularisations présumées		Ensemble des titres		Régularisations présumées		Ensemble des titres		Régularisations présumées		Ensemble des titres	
effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	effectifs (milliers)	%	
Afrique hors Maghreb	30,6	40	49,4	27	38,5	32	215,1	23	39,3	35	312,9	22	80,8	36	518,2	26
Maghreb	25,1	33	64,3	35	38,6	32	383,9	40	32,2	28	537,7	39	52,0	23	617,0	31
Asie-Océanie	14,6	19	40,4	22	19,7	16	175,3	18	22,1	19	322,5	23	56,0	25	497,7	25
Amérique	2,6	3	16,6	9	15,0	12	87,1	9	14,6	13	148,2	11	23,3	10	209,9	11
Europe	3,5	5	14,3	8	10,3	8	91,7	10	5,3	5	75,2	5	14,3	6	121,5	6
<b>Total</b>	<b>76,5</b>	<b>100</b>	<b>185,0</b>	<b>100</b>	<b>122,2</b>	<b>100</b>	<b>953,1</b>	<b>100</b>	<b>113,5</b>	<b>100</b>	<b>1 396,6</b>	<b>100</b>	<b>226,3</b>	<b>100</b>	<b>1 964,3</b>	<b>100</b>

Les chiffres présentés dans ce tableau portent sur des titres de séjour délivrés pour une durée au moins égale à un an.

Sources : (Lessault and Beauchemin 2009) pour les données de l'ANAEM ; calculs d'Elodie Baril pour les données d'AGDREF.

- Données de l'ANAEM : visites médicales passées par les immigrés dans le cadre de la procédure de délivrance d'un titre de séjour. Les effectifs incluent les individus régularisés ou bénéficiaires d'un changement de statut dans le cadre d'une procédure de délivrance d'un premier titre de séjour d'une durée au moins égale à un an, à l'exception des étudiants. Les principaux motifs de délivrance concernés sont les suivants : migrations de travail, réfugié, migration familiale, et visiteur. Parmi les motifs de délivrance des titres de séjour enregistrés par l'ANAEM, certains permettent d'identifier indirectement les titres octroyés par régularisation. Pour la régularisation de 1997-98, il s'agit des catégories « ré-examen » et « entrées des personnes au titre du regroupement familial/ Familles régularisées, dont ré-examen », motifs qui apparaissent dans les fichiers jusqu'en 2003, les délais administratifs de traitement de certaines demandes ayant dépassé l'année 1998. Les chiffres présentés dans cette colonne couvrent donc la période 1997-2003. Pour 1999-2006, il s'agit des catégories « Résidents 10 ans », « Liens personnels et familiaux » et « Mineurs ayant leur résidence habituelle en France depuis l'âge de 10 ans ».

- Données AGDREF : Premiers titres. Ont été comptées en « régularisations présumées » les personnes ayant bénéficié d'un titre relevant des catégories « liens personnels et familiaux », « admissions exceptionnelles » et « circulaires ».

Quoiqu'elles n'entrent pas classiquement dans la comptabilité des flux d'immigration mesurés par la distribution des titres de séjour, les **demandes d'asile** constituent une source d'information

complémentaire sur les entrées en France. En 2019, 38% de l'ensemble des demandes ont émané de personnes originaires d'Afrique subsaharienne (50 324 demandes sur un total de 132 826 demandes selon l'OFPPA<sup>8</sup>). Leur taux d'admission, c'est-à-dire la proportion de demandeurs obtenant l'asile, était proche de la moyenne : environ un demandeur sur quatre a obtenu le statut de réfugié, un taux faible par rapport aux taux moyen des pays de l'UE27 (38%) ou par rapport à certains pays voisins comme l'Espagne (66%), l'Autriche (53%), la Grèce (53%)<sup>9</sup>. Qu'advient-il de ceux qui n'obtiennent pas l'asile ? Restent-ils, sans papiers, sur le territoire français ? Oui, en partie, comme en atteste les résultats ci-dessus présentés à propos des régularisations ou encore les statistiques de l'éloignement annuellement présentées au Parlement sur les étrangers en France<sup>10</sup>. Cependant, on ne dispose pas d'autres informations permettant d'estimer la proportion de déboutés qui sont entrés et demeurent irrégulièrement sur le territoire pendant une période d'un an au moins.

### Quitter la France : une pratique mal mesurée mais non négligeable

La plupart des pays, parmi lesquels la France ne fait pas exception, entretiennent une comptabilité de l'immigration (les entrées), mais peinent à compter l'émigration (les sorties). Elles ne sont pourtant pas négligeables. Des estimations compilées par l'OCDE montrent que, selon les pays de destination et les périodes considérées, **20 % à 50 % des immigrés repartent dans les 5 ans suivant leur arrivée, soit dans leur pays d'origine, soit dans un autre pays** (Dumont and Spielvogel 2008). La France, en particulier, ne dispose pas d'un système statistique permettant de mesurer l'émigration de façon détaillée. Plusieurs sources ont permis de réaliser des estimations. D'après l'échantillon démographique permanent, 30 à 40% des immigrés présents en France en 1975 n'y résidaient plus en 1999, les décès étant écartés de la mesure (Caron 2016). D'après le recensement de la population, les départs d'immigrés ont augmenté dans la période 2006-2013 : 95 000 immigrés, toutes origines confondues, auraient quitté le territoire en 2013, soit trois fois plus qu'en 2006 (Brutel 2015). Enfin, d'après le non-renouvellement des titres de séjours, qui ne concerne que les étrangers non communautaires, on a estimé qu'il y avait en moyenne 90 000 individus qui avait quitté la France entre 1998 et 2013 (d'Albis and Boubtane 2015). Malheureusement, aucune de ces estimations n'est désagrégée par origine, de sorte qu'**il est impossible d'estimer le volume des départs des migrants subsahariens à partir de la France**. Plusieurs travaux de recherche suggèrent cependant que ces mouvements ne sont pas négligeables.

Les intentions de départ, même s'il est entendu qu'elles ne se réalisent pas nécessairement, sont une première indication de l'ampleur possible du phénomène. Les résultats de l'enquête TeO<sup>11</sup> montrent que **les immigrés subsahariens sont ceux qui déclarent le plus fréquemment un désir de quitter la France** (Tableau 6). Parmi les originaires du Sahel, la proportion est même deux fois plus élevée que la moyenne de tous les immigrés (29% contre 21%). **Chez les originaires du Sahel, ce désir ne fléchit pas à la génération suivante**, puisque presque un tiers d'entre eux déclarent qu'ils envisagent d'aller vivre un jour ou l'autre en dehors de la France métropolitaine. Au-delà des déclarations d'intention, les secondes générations subsahariennes ont déjà souvent fait l'expérience d'une migration

---

<sup>8</sup> Source : Rapport annuel d'activité de l'OFPPA – <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/publication-du-rapport-annuel-de-l>

<sup>9</sup> Source : Eurostat – [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Asylum\\_statistics/fr#Les\\_d.C3.A9cisions\\_relatives\\_aux\\_demandes\\_d.E2.80.99asile](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Asylum_statistics/fr#Les_d.C3.A9cisions_relatives_aux_demandes_d.E2.80.99asile)

<sup>10</sup> 30 276 éloignements enregistrés en 2018, dont 18 476 pour le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Mauritanie (5 pays cités parmi les « 12 pays à fort enjeu en termes de coopération consulaire », p.87) . Source : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Documentation/Rapports-publics/Les-rapports-au-Parlement-article-L.-111-10-du-code-de-l-entree-et-du-sejour-des-etrangers-et-du-droit-d-asile-CESEDA>

<sup>11</sup> Les données de la 2<sup>ème</sup> édition de l'enquête TeO (2019-2020) ne seront pas disponibles avant décembre 2022.

internationale. En effet, **parmi les fils d'immigrés subsahariens adultes qui vivaient en France en 2008, un sur cinq avait déjà vécu au moins un an à l'étranger alors qu'il était mineur** (Figure 5). La proportion est moindre chez les filles d'immigrés (12% contre 20% chez les fils), quoique toujours très supérieure à celle des enfants d'immigré(s) des autres groupes d'origine. Ces statistiques ne donnent pas la mesure des secondes générations parties vivre à l'étranger sans revenir. Elles suggèrent cependant que l'immigration subsaharienne en France ne doit pas être systématiquement interprétée en termes de sédentarisation des immigrés et de leurs enfants, qui conservent des liens étroits avec leur pays d'origine (Beauchemin, Lagrange, and Safi 2018).

Tableau 6. Intentions de partir vivre hors de France métropolitaine

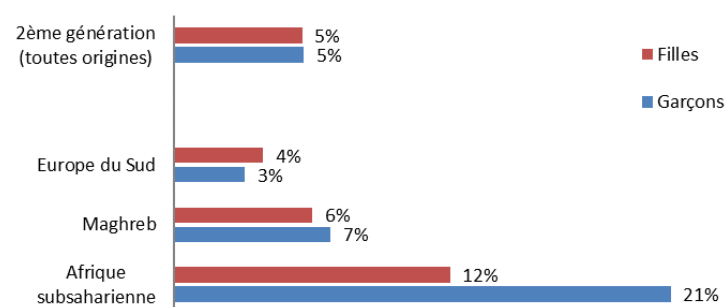
	Immigrés	Enfants d'immigré(s)
Algérie	7%	23%
Maroc et Tunisie	10%	31%
<b>Afrique sahélienne</b>	<b>29%</b>	<b>32%</b>
<b>Afrique guinéenne et centrale</b>	<b>21%</b>	<b>8%</b>
Asie du Sud-Est	9%	2%
Turquie	11%	48%
Portugal	19%	6%
Espagne et Italie	18%	2%
Autres pays de l'UE27	16%	3%
Autres pays	16%	9%
<b>Ensemble</b>	<b>14%</b>	<b>13%</b>

Source : TeO, Insee-Ined, 2008. Résultats extraits de (Beauchemin et al. 2018)

Champ : Individus âgés de 18 à 50 ans

Interprétation : 7% des immigrés d'Algérie ont répondu « oui » à la question « Pensez-vous aller vivre un jour dans un DOM, un TOM ou un autre pays que la France ? ».

Figure 5. Proportion de la seconde génération ayant vécu au moins une année d'enfance hors de France



Source : TeO, Insee-Ined, 2008. Calculs de l'auteur

Champ : Enfants d'immigré(s) âgés de 18 à 50 ans

Interprétation : 5% des femmes et des hommes de la seconde génération vivant en France en 2008 ont vécu au moins une année hors de France avant l'âge de 18 ans.

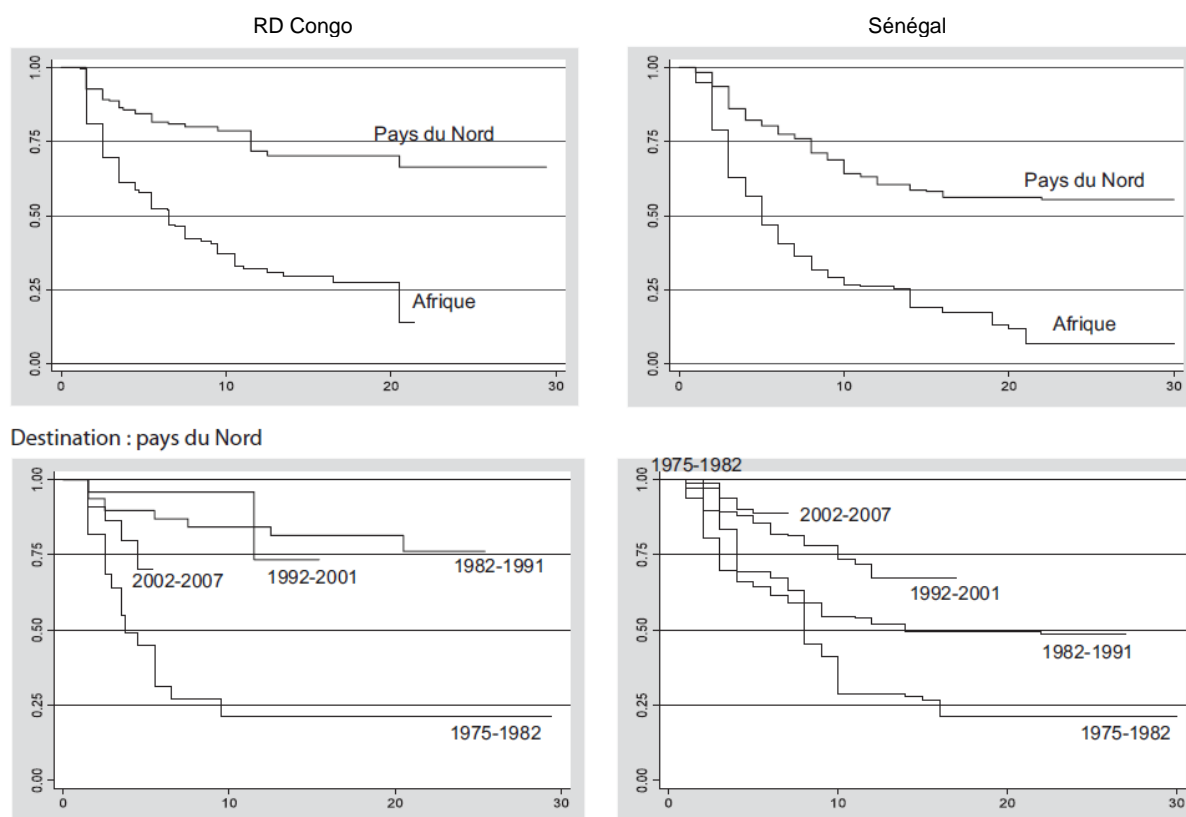
Des enquêtes menées dans les pays d'origine permettent de prendre la mesure des **migrations de retour en Afrique subsaharienne**. La Figure 6 en donne un exemple pour la RD Congo et le Sénégal. Un premier constat s'impose pour les deux pays : les migrations de retour sont loin d'être négligeables. Toutes destinations confondues, près de 50% des migrants sont retournés dans leur pays d'origine

après 10 ans d'absence (Flahaux, Beauchemin, and Schoumaker 2013)<sup>12</sup>. Dans le détail, des écarts apparaissent en fonction de la destination : les retours en provenance des pays du Nord (d'Europe essentiellement) sont à la fois moins nombreux et moins rapides. Après 10 années passées hors du Sénégal, environ 7 migrants internationaux sur 10 sont de retour d'Afrique, alors qu'ils sont seulement 2 sur 10 parmi ceux qui avaient rejoint un pays du Nord. Les migrations de retour des Congolais sont légèrement moins nombreuses et moins rapides, mais l'écart en fonction des destinations (pays du Nord vs. pays africains) demeure. Comment l'expliquer ? Deux hypothèses peuvent être avancées. D'un côté, les revenus et les conditions de vie *a priori* plus favorables des pays du Nord pourraient contribuer à allonger les séjours dans ces pays. D'un autre côté, la plus grande propension au retour à partir des pays d'Afrique pourrait être associée à la facilité de circulation à l'intérieur du continent. Cette hypothèse explicative repose sur le modèle théorique suivant : pour les migrants, la probabilité de retour au pays est associée à l'incertitude des conditions de réinsertion et, par ricochet, à la facilité de partir à nouveau en cas d'échec. Plus le coût du départ est élevé (en argent, en démarches, en risques divers), moins il est aisé de décider de rentrer. Nos résultats vont dans ce sens quand ils indiquent que les retours sont plus rares des pays du Nord que d'Afrique. L'hypothèse est aussi confortée par les résultats qui montrent que les probabilités de rentrer au pays ont eu tendance à régresser avec le temps, c'est-à-dire à mesure que les restrictions politiques se sont accrues (Beauchemin, Flahaux, and Schoumaker 2020). On le voit particulièrement bien sur les graphiques qui concernent le Sénégal. Plus les départs des migrants sont récents et moins les retours sont fréquents et rapides (Figure 6). Après 10 ans d'absence du Sénégal, près des trois quarts des migrants partis au Nord sont rentrés parmi ceux qui avaient émigré entre 1975-1982. La proportion descend à 40% pour ceux qui sont partis entre 1982 et 1991, et à 30% pour ceux partis plus récemment entre 1992 et 2001. Côté congolais, on observe un résultat semblable : les migrants partis avant 1982 vers le Nord sont rentrés nettement plus fréquemment que ceux partis ultérieurement. L'entrecroisement des courbes des périodes postérieures à 1982 tient aux troubles politiques qui ont agité la RDC à partir des années 1990. Une recherche similaire menée sur le Mali a conduit au même constat d'une **tendance à la diminution des retours à mesure que les conditions d'entrée en Europe sont devenues plus restrictives** (Gubert 2008). Les analyses des motifs de retour ont par ailleurs montré que ce sont essentiellement des migrations volontaires de la part des migrants, plutôt que liées à des contraintes administratives, voire des accompagnements à la frontière. L'analyse des déterminants des retours a d'ailleurs montré que les migrants en situation irrégulière n'ont pas plus de chances de rentrer au pays que leurs homologues qui bénéficient d'un titre de séjour. Cela tiendrait au fait que les « sans papiers » ont davantage de difficultés pour accumuler les ressources nécessaires à leur réintégration ce qui tend à différer leur retour (Flahaux, Beauchemin, and Schoumaker 2014).

---

<sup>12</sup> On reprend dans ce paragraphe les éléments le texte d'interprétation des graphiques qui est proposé dans ce chapitre.

Figure 6. Proportion d'émigrants qui demeurent à destination en fonction du nombre d'années écoulées depuis leur départ



Source : Enquêtes MAFE. Graphiques extraits de (Flahaux et al. 2013)

Interprétation (graphique supérieur gauche) : 10 ans après leur départ dans un pays du Nord, près de 75% des émigrants se trouvent encore dans leur pays de destination ; les 25% étant rentrés au Congo. Au même moment, deux tiers de ceux qui étaient partis dans un autre pays africain sont rentrés au pays. Parmi ceux qui étaient partis au Nord, la propension au retour dépend des périodes de départ : 80% de ceux partis avant 1982 étaient de retour après 10 ans ; la proportion était réduite à environ 5% parmi ceux partis après 1992.

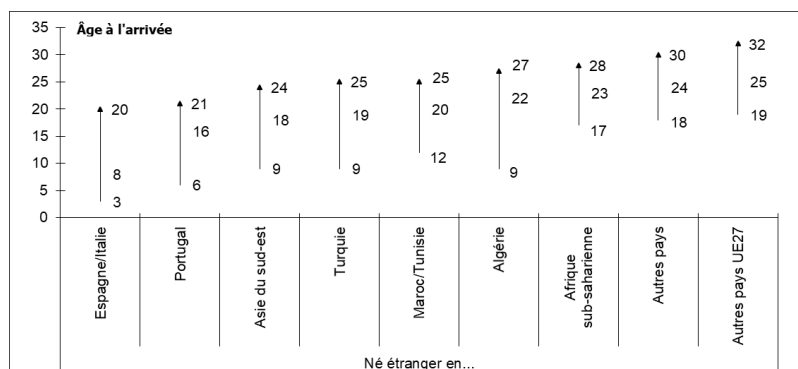
## Hommes, femmes et enfants : qui migre ?

### La faiblesse des migrations enfantines

Partout dans le monde, les migrations internationales concernent de manière prépondérante les jeunes adultes. Les Subsahariens n'échappent pas à ce constat. Mais **comparés aux autres immigrés en France, ils se caractérisent par le fait qu'ils arrivent à des âges plutôt avancés**. En 2008, la moitié des immigrés adultes (18-60 ans) était arrivée après l'âge de 23 ans, un âge médian qui contraste fortement avec celui de 8 ans observé pour le groupe des Espagnols et Italiens (Figure 7). C'est que l'immigration subsaharienne se caractérise par la relative faiblesse des migrations enfantines. Lorsqu'ils ont des enfants avant de quitter leur pays, les migrants subsahariens font souvent le choix d'une vie transnationale. L'organisation familiale des Sénégalais enquêtés en France, Espagne et Italie dans le cadre du projet MAFE en témoigne. En 2008-2009, ils étaient 40% à n'avoir pas d'enfants, 34% à avoir laissé leurs enfants au pays, 21% à avoir migré avec leurs enfants et seulement 5% à avoir été ultérieurement rejoints en Europe (Mazzucato et al. 2018). Quand parents et enfants sont séparés par la migration, les probabilités de regroupement s'avèrent faibles chez les Subsahariens, comme en atteste les résultats de l'enquête TeO (González-Ferrer, Baizán, and Beauchemin 2012). Après dix ans de séparation du fait du départ de leurs parents (père et/ou mère), plus de 60% des enfants qui avaient été laissés au Sénégal y demeurent encore (Figure 8). Parmi les enfants laissés dans un autre pays d'Afrique subsaharienne, la proportion atteint presque 40%. **Le regroupement en France des enfants de migrants subsahariens est donc loin d'être une pratique universelle**. La forte prévalence des

familles transnationales parmi les subsahariens pourrait s'expliquer par des spécificités socio-culturelles (par exemple, l'importance de la famille élargie dans l'éducation des enfants qui facilite les pratiques de « confiage »), des préférences économiques (limiter les dépenses en Europe pour maximiser les gains de la migration avant de rentrer au pays) et par les contraintes attachées aux politiques migratoires (Beauchemin et al. 2015).

Figure 7. Âge des immigrés lors de leur première entrée en métropole (18-60 ans en 2008)

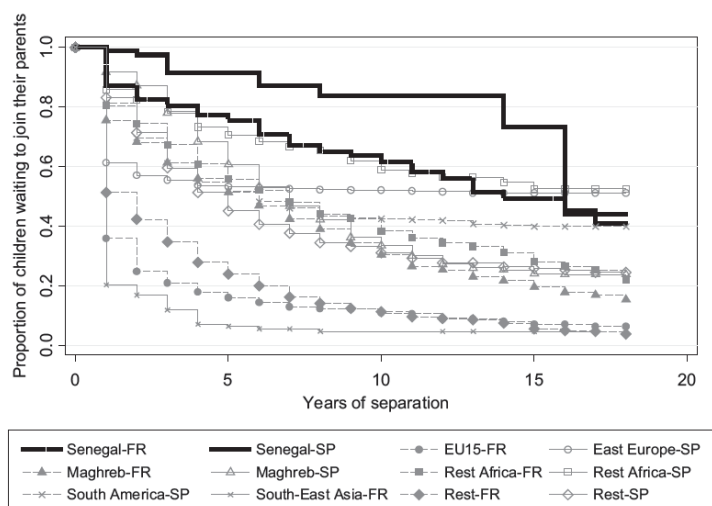


Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ : Population âgée de 18 à 60 ans.

Lecture : Pour chaque groupe, le 1er nombre correspond à l'âge auquel 25 % des immigrés enquêtés étaient déjà arrivés en métropole (1er quartile); le 2e nombre correspond à la médiane (50% des immigrés étaient déjà arrivés), le 3e au dernier quartile (75% des immigrés étaient déjà arrivés) : 50 % des immigrés ayant de 18 à 60 ans nés au Portugal sont venus en France avant l'âge de 16 ans.

Figure 8. Durée de séparation parent-enfant pour les immigrés de France (FR) ou Espagne (SP) ayant laissé leur(s) enfant(s) au pays d'origine



Source : TeO, Insee-Ined, 2008 pour la France et ENI 2007 pour l'Espagne. Extrait de (González-Ferrer et al. 2012)

Lecture : Après dix ans de séparation du fait du départ de leurs parents (père et/ou mère), plus de 60% des enfants qui avaient été laissé au Sénégal y demeurent encore.

## Des migrations féminines qui ne se réduisent pas à des migrations familiales

Depuis la fin des années 1990, la population immigrée en France est pour moitié composée de femmes. Parmi les migrants sahéliens, le sexe ratio est à l'équilibre, avec autant d'hommes que de femmes chez les 18-60 ans en 2008 (Tableau 7). Avec 57% de femmes, la population originaire des pays d'Afrique centrale et du golfe de Guinée est davantage féminisée ; c'est même le groupe d'immigrés qui



comporte la plus forte proportion de femmes. Cette spécificité tient à l'importance des migrations « autonomes » : 53% des femmes de cette région sont en effet venues en France en étant célibataires ou en devant un conjoint. La proportion est nettement plus faible parmi les femmes immigrées des autres régions et notamment du Sahel (33%), ce qui témoigne de l'hétérogénéité des migrations africaines. Surtout, ces résultats montrent que la migration féminine ne se réduit pas à des migrations familiales. En réalité, la féminisation de la population immigrée ne tient pas seulement à la formalisation des procédures de regroupement familiale au milieu des années 1970, elle tient aussi à la montée des migrations féminines « indépendantes », c'est-à-dire de femmes célibataires ou qui migrent en laissant leur conjoint au pays (Beauchemin, Borrel, and Régnard 2013). Cependant, les statistiques les plus récentes sur les flux, tels que mesurés à partir de la distribution des titres de séjour, laissent penser que la part des femmes dans la population subsaharienne installée en France pourrait avoir légèrement régressé dans la dernière décennie. Alors que 56% des titres avaient été attribués à des femmes en 1997, la proportion est tombée à 45% en 2017 (Figure 9).

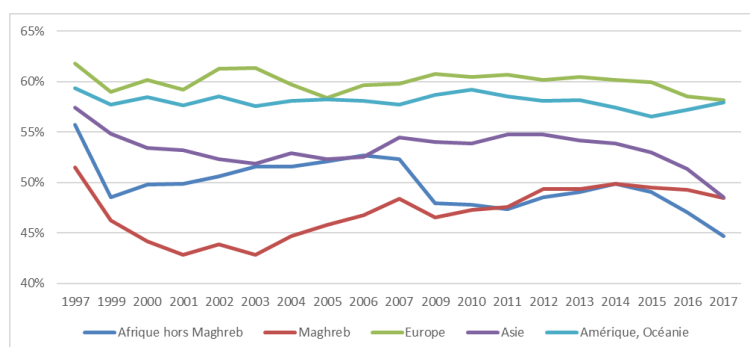
Tableau 7. Proportion de femmes dans la population immigrée (18-60 ans en 2008)

	% de femmes	% de femmes "autonomes"
Algérie	53%	32%
Maroc et Tunisie	48%	26%
<b>Afrique sahélienne</b>	<b>50%</b>	<b>33%</b>
<b>Afrique guinéenne ou centrale</b>	<b>57%</b>	<b>53%</b>
Asie du Sud-Est	53%	46%
Turquie	46%	19%
Portugal	51%	32%
Espagne ou Italie	55%	32%
Autres UE 27	65%	37%
Autres pays	55%	38%

Source : TeO, Insee-Ined, 2008

Lecture : Les femmes représentent 50% des immigrés originaires du Sahel. Parmi elles, 33% sont arrivées en France de façon « autonome », c'est-à-dire en étant célibataires ou en laissant leur conjoint au pays.

Figure 9. Proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'un premier titre de séjour



Source : AGDREF, calculs d'Elodie Baril

## Peut-on prévoir l'avenir des migrations africaines ?

Bien qu'encore très minoritaire la population d'origine subsaharienne a proportionnellement progressé en France au cours des dernières décennies. Peut-on prédire ce que sera son évolution dans

le futur ? Les projections démographiques comportent toujours une part d'incertitude. A un horizon de 50 ans, celles qui portent sur la croissance naturelle sont relativement fiables parce que les tendances de mortalité et de natalité sont assez stables. Il n'en est pas de même des migrations internationales qui peuvent être sujettes à de brutales variations, notamment liées aux crises politiques. Cependant, les facteurs des migrations internationales sont relativement bien connus et permettent de modéliser les tendances futures, dans l'hypothèse de situations stables. Deux études émanant l'une de la Commission européenne et l'autre du Fonds monétaire international ont tenté l'exercice à la fin des années 2010 (European Commission and Joint Research Centre 2018; Gonzalez-Garcia and Gonzalez-Garcia 2016). Ces études ne portent pas spécifiquement sur la France, mais elles sont cependant indicatives des tendances qui pourraient affecter le pays.

### Tendances migratoires actuelles

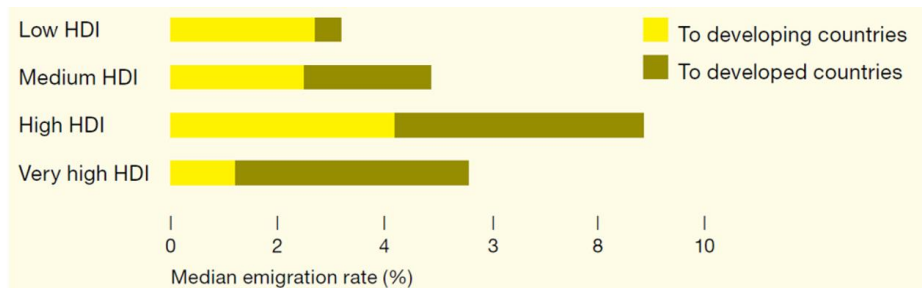
Dans leurs constats initiaux, reprenant notamment les données des Nations Unies, les deux études insistent sur trois constants. Premièrement, **l'émigration internationale à partir de l'Afrique subsaharienne est aujourd'hui très limitée par rapport à d'autres continents** : la part des Subsahariens qui vivent en dehors de leur pays de naissance par rapport à la population de leur pays d'origine est de 2,5% en 2017 dans cette partie du monde (contre 4,8% en Afrique du Nord, par exemple). Deuxièmement, en dépit d'une nette diversification des destinations des migrants, **la migration subsaharienne demeure essentiellement intracontinentale**. La proportion de Subsahariens résidant en dehors du continent est passée de 3% à 30% entre 1960 et 2017. Troisièmement, **le taux d'émigration est resté stable depuis les années 1960**. Cependant, même à taux constant, la population vivant au sud du Sahara ayant progressé et étant amenée à poursuivre sa croissance d'après les projections des Nations Unies, le volume des migrants subsahariens a progressé et devrait continuer à croître. En faisant l'hypothèse de taux d'émigration constants appliqués aux projections de croissance démographique des Nations Unies, F. Héran a estimé que **les immigrés subsahariens pourraient former 2,9% de la population française en 2050, contre 1,5% en 2015** (Héran 2018).

### Le rôle du développement

Toutes les recherches convergent pour montrer que le niveau d'émigration est corrélé au niveau de développement. **L'émigration est très faible dans les régions les moins développées**, elle tend à prendre de l'ampleur jusqu'à un certain niveau de développement, après quoi elle tend de nouveau à régresser (Figure 10). Les taux d'émigration sont ainsi observés dans les pays où les revenus moyens sont les plus bas et dans les ménages les plus pauvres, pour la simple raison que la migration internationale est coûteuse. C'est la raison pour laquelle les migrations internationales ont peu d'ampleur en Afrique subsaharienne. Cependant, le développement des pays d'Afrique pourrait conduire à une augmentation des taux d'émigration. L'étude de la Commission européenne distingue ainsi deux scénarios, sans distinguer les régions d'origine (l'Afrique du Nord est incluse). Le premier scénario, prolongeant les tendances socio-économiques actuelles, prévoit que le volume des migrants de toute l'Afrique doublerait, passant de 1,4 millions en 2015 à 2,8 millions en 2050. Le second, qui fait l'hypothèse d'un décollage économique, assorti d'un moindre chômage, d'un niveau accru d'instruction, d'un ralentissement de la fécondité, table sur un triplement avec un volume de 3,5 millions de migrants subsahariens dans le monde en 2050 (European Commission and Joint Research Centre 2018). Les résultats ne sont malheureusement pas détaillés par destination. Les projections du FMI, reposant sur une méthodologie semblable, estiment quant à elles que la part des Subsahariens dans la population des pays de l'OCDE pourrait sextupler, passant de 0,4% en 2015 à 2,4% en 2050 (Gonzalez-Garcia and Gonzalez-Garcia 2016).

Aucune des deux études n'intègre les possibles effets du changement climatique sur les migrations. Celle de la Commission y a renoncé compte tenu de la complexité des relations entre les deux variables. Les études menées sur les tendances passées et actuelles en Afrique montrent en effet que les contraintes climatiques ont des effets ambigus qui varient notablement selon les contextes (Borderon et al. 2019). Elles montrent aussi que les migrations suscitées par des problèmes environnementaux sont essentiellement de courte distance et de courte durée, un résultat confirmée par une large étude internationale (Beine and Parsons 2015).

Figure 10. Taux d'émigration en fonction du niveau de développement



\* Human Development Index (HDI): a statistic composite index of [life expectancy](#), [education](#), and [per capita income](#) indicators

Source : UNDP, ed. 2009. Overcoming Barriers: Human Mobility and Development. Houndmills: Palgrave Macmillan.

## Profils socio-économiques : une population hétérogène

Parce que les immigrés subsahariens et leurs enfants sont une minorité en France et qu'ils présentent donc généralement de faibles effectifs dans les enquêtes statistiques, peu d'études quantitatives ont pu être réalisées à leur propos. La plupart des recherches de ce type sur les immigrés identifient les personnes originaires d'Europe et du Maghreb, en associant toutes les autres origines –y compris les Subsahariens– dans un même groupe indistinct. Dans ce contexte, l'enquête TeO de 2008 se distingue doublement. Elle permet non seulement de produire des statistiques sur les immigrés subsahariens et leurs enfants, mais elle est aussi la seule qui permet de rendre compte de l'hétérogénéité de cette population. Beaucoup des résultats qui en sont tirés distinguent deux groupes d'origine : d'une part, les personnes originaires des pays sahéliens (principalement Mali, Sénégal et Guinée) et, d'autre part, celles des pays d'Afrique centrale ou riverains du golfe de Guinée (principalement Côte d'Ivoire, RDC et Cameroun). Les sections qui suivent font état du profil socio-économique de ces populations. Les résultats montrent à quel point le profil moyen de ces deux groupes diffèrent. Ils permettent de mettre en évidence **la diversité de la population subsaharienne en France**.

### Des origines sociales hétérogènes, des classes supérieures surreprésentées

#### Des immigrés...

Comparés aux immigrés d'autres origines, ou même à la population majoritaire<sup>13</sup>, les immigrés d'Afrique subsaharienne se caractérisent par **des origines sociales plutôt élevées**. Lorsqu'ils avaient 15 ans, leurs parents étaient moins fréquemment ouvriers-employés que ceux des autres groupes d'origine (Tableau 8). Ils étaient, *a contrario*, plus souvent artisans-commerçants. Au-delà de ces deux

<sup>13</sup> Les personnes de la population dite majoritaire sont les personnes qui ne sont ni immigrées, ni enfants d'immigré(s).

points communs, les Africains du Sahel et ceux d’Afrique centrale et du golfe de Guinée diffèrent à plusieurs égards. Les premiers, originaires du Sahel, qui ne se distinguent pas de la moyenne des immigrés quant aux classes supérieures et intermédiaires (respectivement 23% et 22%), se caractérisent cependant par la plus forte proportion de parents agriculteurs (22% contre 10% de l’ensemble des immigrés). Cette spécificité s’explique par la tradition d’émigration vers la France qui s’est instaurée dans la vallée du fleuve Sénégal, aux frontières du pays éponyme, du Mali et de la Mauritanie, à partir des années 1960, là même où la France avait installé des bureaux de recrutement de main d’œuvre. Les seconds, originaires du golfe de Guinée et d’Afrique centrale, se distinguent, quant à eux, par une proportion exceptionnellement élevée de parents cadres (20% contre 12% dans l’ensemble des immigrés et la population majoritaire). Les profils sociaux des Subsahariens sont donc assez hétérogènes. Mais ils ne se réduisent aucunement à une image de migrants misérables. Au contraire : la migration internationale subsaharienne est socialement très sélective. Les personnes issues des classes les plus aisés ont bien plus de chances de partir que celles issues des classes plus modestes.

Tableau 8. Origine sociale des immigrés (18-60 ans en 2008)

	Cadre	Profession intermédiaire	Agriculteur	Artisan commerçant	Ouvrier-employé qualifié	Ouvrier-employé non qualifié	Total
<b>Afrique sahélienne</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
<b>Afrique guinéenne ou centra</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>100</b>
Portugal	0	3	17	8	39	33	100
Turquie	2	3	18	15	32	30	100
Maroc - Tunisie	5	7	9	16	32	30	100
Espagne - Italie	5	6	5	9	45	30	100
Algérie	7	7	6	17	31	33	100
Asie du Sud-Est	11	9	10	30	22	17	100
Autres pays de l'UE27	31	21	4	13	25	6	100
Autres pays	22	13	10	20	21	14	100
Ensemble des immigrés	12	10	10	17	29	23	100
Population majoritaire	12	17	9	15	34	13	100

*Champ* : individus âgés de 18-60 ans. La population majoritaire regroupe les personnes qui ne sont ni immigrées ni enfants d’immigré(s).

*Note* : l’origine sociale tient compte de la catégorie socioprofessionnelle des deux parents lorsque l’enquêté avait 15 ans. Lorsque les parents appartiennent à des catégories différentes, l’individu enquêté est classé selon la plus élevée des deux catégories. Les intitulés de la figure correspondent aux modalités détaillées suivantes : Cadre : au moins un parent cadre ou profession libérale ; Agriculteur : au moins un parent agriculteur (indépendant) ; Artisan-commerçant : au moins un parent artisan ou commerçant (indépendant) ; Profession intermédiaire : au moins un parent profession intermédiaire ; Ouvrier/employé qualifié : au moins un parent employé/ouvrier qualifié ; Ouvrier/employé non qualifié : au moins un parent employé/ouvrier non qualifié et autres situations (un non qualifié et un inactif ; 2 inactifs ; info manquante).

*Lecture* : les parents des immigrés, pris dans leur ensemble, appartenaient pour 29 % à la catégorie des ouvriers-employés qualifiés, 23 % à la catégorie des ouvriers-employés non qualifiés, 17 % aux artisans-commerçants, 10 % aux agriculteurs, 10 % aux professions intermédiaires et 12 % aux cadres.

*Source* : enquête TeO, Ined-Insee, 2008.

### ... aux enfants d’immigrés

Les résultats de l’enquête TeO donnent aussi à voir les origines sociales des enfants d’immigrés (Tableau 9). Il faut garder en mémoire que les personnes de la deuxième génération qui ont été interrogées sont âgées de 18 à 49 ans. Ce sont donc des adultes, dont les parents ne sont pas nécessairement eux-mêmes les immigrés qui ont été interrogés dans l’enquête. On retrouve cependant dans cette génération **l’extraordinaire diversité des origines sociales** déjà observée parmi les premières générations subsahariennes. Les enfants d’au moins un immigré originaire d’un pays sahéliens (principalement Mali, Sénégal et Guinée) sont bien plus souvent d’origine ouvrière que ceux dont les parents sont venus des pays d’Afrique centrale et riverains du golfe de Guinée (principalement Côte d’Ivoire, RDC et Cameroun). Quand leurs enfants avaient 15 ans, ces derniers exerçaient des professions intermédiaires ou supérieures bien plus fréquemment que les parents de la population majoritaire.

Tableau 9. Activité des parents des enfants d'immigrés (2008)

	(4) Ouvriers ou employés (%)	(5) Cadres ou professions intermédiaires (%)
Afrique sahélienne (1)	76	8
Afrique centrale et du golfe de Guinée (2)	43	25
Algérie	79	2
Maroc et Tunisie	71	6
Asie du Sud-Est	51	16
Turquie	68	3
Portugal	74	2
Espagne et Italie	62	5
Autres pays de l'UE-27	47	20
Autres pays	43	17
Populations majoritaire	46	13

Champ: Individus âgés de 18 à 50 ans en 2008, nés en France d'au moins un parent immigré

(1) Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

(2) Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, République du Congo (Congo-Brazzaville), République démocratique du Congo (ex-Zaïre) et Guinée équatoriale

Interprétation: quand ils avaient 15 ans, 76% des enfants d'immigré(s) du Sahel avaient au moins un parent ouvrier ou employé ; 8% un ou deux parents cadre ou occupant une profession.

Source: Trajectoires et origines (TeO), INED-INSEE, 2008. Adapté de Beauchemin et al., 2015, chap.1.

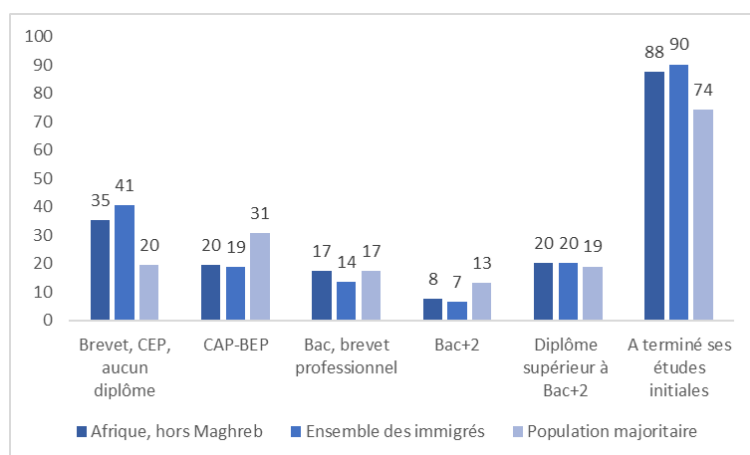
## Instruction : d'une génération à l'autre, l'inversion des rapports de genre

### Des immigrés aux profils très hétérogènes

Comme l'ensemble des immigrés, les Subsahariens se caractérisent par une distribution bimodale des niveaux d'éducation : par rapport à la population majoritaire, ils sont surreprésentés aux deux extrêmes de l'éventail éducatif, à la fois du côté des plus diplômés et parmi les moins diplômés (Figure 11). De ce côté-là, les Subsahariens ont **la plus faible proportion de personnes sans diplôme** ou pourvus des diplômes les plus élémentaires (35% contre 41% pour l'ensemble des immigrés, Figure 11). Fait remarquable : ils sont aussi un peu **plus souvent pourvus d'un bac ou d'un diplôme supérieur à bac+2 que les personnes de la population majoritaire** (ni immigrées ni enfants d'immigré(s)).

Quel que soit le niveau de diplôme, les immigrés subsahariens se caractérisent par ailleurs par leur maîtrise de la langue française (Figure 12), un trait qui tient essentiellement au fait qu'ils viennent de pays anciennement colonisés par la France ou par la Belgique, et qui ont conservé le français comme langue officielle (Bechichi et al. 2016).

Figure 11. Niveaux de diplôme des immigrés (% , 2019)

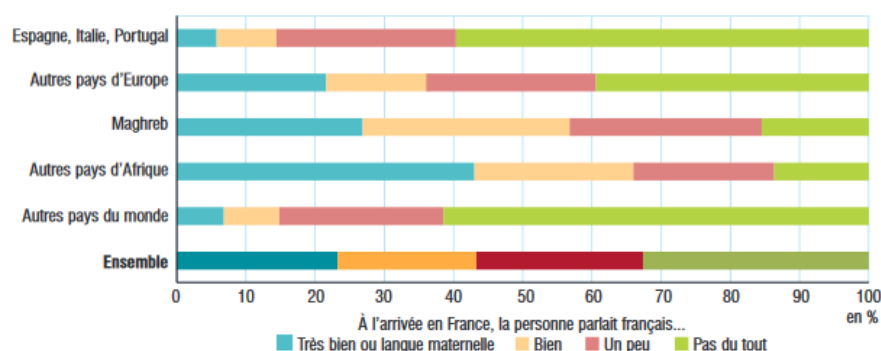


Source : Insee, enquête Emploi 2019

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 35 % des immigrés d’Afrique hors Maghreb ont un brevet, un CEP ou n’ont aucun diplôme.

Figure 12. Maîtrise du français à l’arrivée en France selon l’origine



Source : Insee, module complémentaire à l’enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l’insertion professionnelle (2014) ; Figure extraite de (Bechichi et al. 2016)

Champ : immigrés de 15 à 64 ans arrivés en France à l’âge de 15 ans ou plus. France métropolitaine.

Lecture : 60 % des immigrés originaires d’Espagne, d’Italie ou du Portugal arrivés en France à l’âge de 15 ans ou plus déclarent qu’ils ne parlaient pas du tout français à leur arrivée en France.

Au-delà des moyennes se dissimulent **des écarts qui peuvent être importants selon l’origine des immigrés**. Ainsi, alors que les personnes originaires des pays sahéliers se caractérisent par une forte surreprésentation des non-diplômés (44% contre 25% pour l’ensemble des immigrés, Tableau 10), les ressortissants des pays d’Afrique centrale et du golfe de Guinée se démarquent, au contraire, par une sous-représentation dans cette catégorie (15%). Les écarts selon les régions d’origine rendent compte d’une sélectivité différente de l’émigration en Afrique même. C’est ce dont témoigne la comparaison des immigrés en France avec leurs homologues de même sexe et même âge restés dans leur région d’origine (Ichou 2014). Ainsi, les immigrés de RD Congo sont plus éduqués que 92% de la population de leur pays d’origine. C’est aussi le cas de 82% des Ivoiriens. Les pourcentages sont moindres parmi les originaires du Sahel : les Maliens de France sont plus instruits que 72% de leurs homologues restés au pays, tandis que la proportion est de 58% pour les Sénégalais. Dans tous les cas, **l’émigration vers la France est un processus éminemment sélectif : les plus instruits ont des chances très accrues de partir**. Mais l’histoire de l’émigration diffère : la sélectivité est moindre dans les pays où l’émigration

est plus ancienne, ceux du Sahel, là où les courants ont d’abord servi à alimenter les besoins de main d’œuvre des industries françaises.

Les écarts entre sexes singularisent aussi la population subsaharienne en France. Dans la population majoritaire, comme dans l’ensemble de la population immigrée, les écarts hommes-femmes sont faibles et plutôt à l’avantage des femmes (on le perçoit notamment aux extrémités de la distribution des niveaux d’éducation, dans les catégories « aucun diplôme » et « diplôme du supérieur »). Au contraire, **chez les immigrés subsahariens, les écarts d’éducation sont très largement en faveur des hommes**, ce qui témoigne des inégalités éducatives dans les pays d’origine. Parmi les originaires d’Afrique centrale et guinéenne, par exemple, 22% des femmes sont diplômés du supérieur, soit presque deux fois moins que leurs homologues masculins, qui -eux- avec 42% de diplômés du supérieur, sont même –en moyenne– plus instruits que les hommes de la population majoritaire (32%).

Tableau 10. Niveaux de diplôme des immigrés et enfants d’immigré(s) de 18-50 ans ayant terminé leurs études (2008)

	Aucun diplôme	CEP, BEPC ou diplômes équivalents	CAP-BEP ou diplôme équivalent	Bac. Ou diplôme équivalent	Diplôme du supérieur	Total
<b>Immigrés</b>						
Afrique sahélienne	44	21	8	9	18	100
Hommes	32	14	10	13	30	100
Femmes	52	26	7	6	10	100
Afrique guinéenne ou centrale	15	18	15	22	30	100
Hommes	9	10	16	22	42	100
Femmes	19	24	15	21	22	100
Ensemble des immigrés	25	14	16	16	29	100
Hommes	24	12	18	17	28	100
Femmes	26	16	13	16	29	100
<b>Enfants d’immigrés</b>						
Afrique sahélienne	15	12	26	22	25	100
Hommes	19	14	27	20	20	100
Femmes	10	10	25	24	31	100
Afrique guinéenne ou centrale	16	8	14	22	41	100
Hommes	21	5	18	16	39	100
Femmes	12	10	11	26	41	100
Ensemble des enfants d’immigrés	15	10	28	18	29	100
Hommes	17	10	31	17	25	100
Femmes	13	10	24	20	33	100
<b>Population majoritaire</b>						
Hommes	9	8	29	19	34	100
Femmes	10	8	33	17	32	100
Femmes	9	8	25	21	37	100

Source : Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008

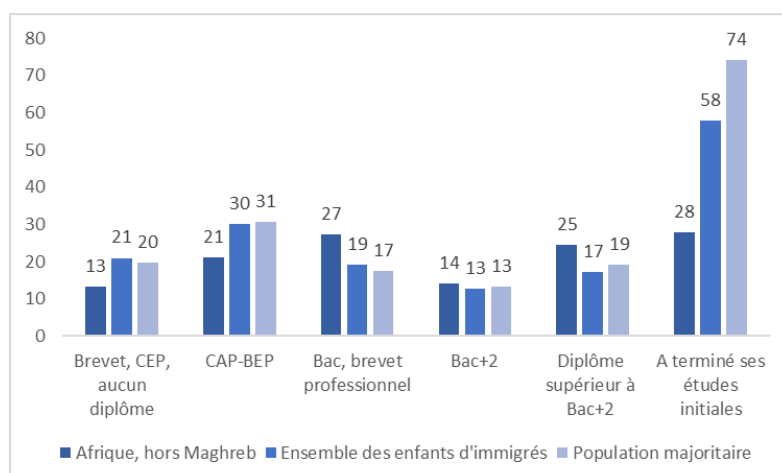
Champ : Population âgée de 18 à 50 ans non élève ou étudiante au moment de l’enquête.

Lecture : 9% des 18-50 ans de la population majoritaire n’ont obtenu aucun diplôme.

### Enfants d’immigré(s) : des inégalités dans la scolarité en France

Les enfants d’immigré(s) subsahariens étant encore relativement jeunes par rapports aux secondes générations d’autres origines, ils sont encore en majorité aux études. En 2019, 42% d’entre eux seulement avaient achevé leurs études initiales, alors que c’était le cas de 58% de l’ensemble des enfants d’immigré(s) et de 74% de la population majoritaire (Figure 13). **Par rapport à l’ensemble des enfants d’immigré(s), ceux dont au moins un parent vient d’Afrique subsaharienne ont, en moyenne, atteint des niveaux supérieurs de diplômes.** Ils sont moins souvent dépourvus de diplômes et ils ont plus souvent atteint ou dépassé le niveau Bac+2 que les autres fils ou filles d’immigré(s). Ils sont même en **situation de léger avantage par rapport à la population majoritaire** (17% contre 20% sans aucun diplôme ou diplôme élémentaire).

Figure 13. Niveaux de diplôme des enfants d'immigré(s) (% , 2019)



Source : Insee, enquête Emploi 2019

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 13 % des enfants d'au moins un immigré d'Afrique hors Maghreb ont un brevet, un CEP ou n'ont aucun diplôme.

Comme la première génération, la seconde génération subsaharienne se caractérise par une forte hétérogénéité interne qui reflète la diversité des origines sociales. Ainsi, les **secondes générations issues des pays d'Afrique centrale et du golfe de Guinée comptaient en 2008 davantage de diplômés du supérieur que la population majoritaire** (41% contre 34%, Tableau 10). Au contraire, les Sahéliens étaient plus rarement diplômés du supérieur (25%). Cette distinction des origines s'efface, en revanche, à l'autre extrémité de la distribution des diplômes. Quel que soit leur pays d'origine, **les enfants d'immigré(s) subsahariens étaient environ 15% à n'avoir pas de diplôme sinon l'un des plus élémentaires en 2008**, un taux qui correspondait à la moyenne des enfants d'immigré(s), mais qui excédait celui de la population majoritaire (9%). On notera que le résultat est inversé en 2019, date à laquelle les enfants de Subsahariens sont moins souvent sans diplôme que les autres (Figure 13). **Ce résultat suggère que la situation scolaire des Subsahariens a pu s'améliorer entre 2008 et 2019.** Cependant les différences de champ (pas de restriction d'âge dans l'Enquête Emploi vs. 18-50 ans dans TeO) et de catégories de diplômes appellent à la prudence dans les interprétations. Les résultats de l'enquête TeO2, réalisée en 2019-2020, permettront d'affiner le diagnostic des évolutions.

Par rapport aux premières générations, les secondes se caractérisent surtout par un **renversement des rapports de genre** dans les niveaux de diplômes obtenus : **alors que les hommes immigrés étaient d'avantage diplômés que les femmes, leur fils sont moins diplômés que leurs filles.** Cette tendance, observées pour toutes les origines, est particulièrement exacerbée dans la deuxième génération subsaharienne. Ainsi, alors que 31% des femmes de la seconde génération sahélienne avait un diplôme du supérieur en 2008, la proportion n'était que de 20% pour les hommes (Tableau 10). Il y avait, par ailleurs, **presque deux fois plus de non diplômés chez les hommes que chez les femmes** (19% des Sahéliens contre 10% des Sahéliennes).

Des analyses multivariées menées à plusieurs moments des parcours scolaires confirment et précisent les écarts entre les sexes (Brinbaum, Mogueurou, and Primon 2015). Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en tenant compte de l'origine sociale et des lieux de vie et de scolarisation, les garçons nés d'au moins un parent venu d'Afrique centrale ou guinéenne ont deux fois plus de risques de ne pas obtenir le BEPC qu'un garçon de la population majoritaire (Tableau 11). De tous les groupes, c'est l'écart le plus fort observé avec la population majoritaire. Quant aux descendants de Sahéliens, toutes choses égales par ailleurs, ils ne se distinguent pas de la population majoritaire dans leurs chances de réussite. Les filles d'Afrique subsaharienne, elles, ont moins de risques d'échouer au bac que leurs



homologues de la population majoritaires. Autrement dit, à caractéristiques sociales similaires, elles réussissent mieux, dans des proportions semblables aux filles d’immigrés des autres origines. Au-delà du bac, les enfants d’immigré(s) subsahariens ne se distinguent plus de la population majoritaire quand on tient compte de leur héritage social et de leurs conditions de vie.

Tableau 11. Rapports de cote de ne pas obtenir son diplôme à différentes étapes du parcours scolaire pour des individus nés en France. Résultats par sexe et origine, par comparaison avec la population majoritaire

Origine	BEPC ou équivalent		Baccalauréat ou équivalent		Diplôme universitaire ou équivalent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population majoritaire (ref.)	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
DOM	-	0.5	-	0.6	-	-
Algérie	1.5	-	-	0.7	-	-
Maroc-Tunisie	1.4	-	-	0.5	-	-
Afrique sahélienne	-	-	-	0.6	-	-
Afrique centrale et du golfe de Guinée	2.0	-	-	0.6	-	-
Asie du sud-est	-	-	-	-	-	-
Turquie	1.6	2.4	1.7	1.4	-	-
Portugal	-	0.6	-	0.7	0.6	-
Espagne et Italie	-	-	-	-	-	-
Autres pays de l’UE27	-	-	0.4	0.5	-	-
Autres pays	-	-	0.4	0.5	-	-

Champ : individus nés en France, âgés de 18 à 35 ans. La population majoritaire désigne les personnes ni immigrés ni enfants d’immigré(s). Ces derniers ont au moins un parent immigré.

Spécifications : Chaque colonne correspond à un modèle logit séparé. Pour chacun d’eux, les variables de contrôle sont les suivantes: statut socio-économique et niveau de diplôme des parents; conditions de vie (ressources financières, conditions de logement); structure familiale (nombre de frères et soeurs, co-résidence avec un ou deux parents); investissement des parents dans l’éducation (cours particulier); expérience de redoublement; proportion d’enfants migrants dans l’école.

Interprétation: Rapports de cote de ne pas obtenir un diplôme. Les résultats non-significatifs ne sont pas montrés. Les valeurs entre 0 et 1 indiquent une diminution du risque d’échouer, tandis qu’une valeur supérieure à 1 indique une augmentation de ce risque.

Source: enquête Trajectoires et origines (TeO), INED-INSEE, 2008. Résultats extraits des tableaux 4 et 5 de (Brinbaum et al. 2015)

D’où vient ce décrochage précoce des garçons d’origine subsaharienne par rapport aux filles observé dans l’enquête TeO ? La littérature évoque deux niveaux distincts de traitements différenciés des filles et garçons issus de l’immigration. D’une part, l’institution scolaire ne traiterait pas de la même façon les filles et fils d’immigrés post-coloniaux. Françoise Lorcerie évoque à ce propos un « biais ethnogéné » favorable aux filles, perçues comment devant être protégées de milieux familiaux supposés sexistes, et défavorable aux garçons, victimes de stéréotypes associés à des comportements déviants et aux images de délinquance (Lorcerie 2011). D’autre part, au sein même des familles, les filles feraient l’objet d’un contrôle social plus marqué qui serait favorable à leur réussite scolaire, et – compte tenu de leur réussite– elles feraient l’objet d’aspirations et d’attentions plus fortes de leurs parents (Moguéro and Santelli 2015).

Là encore, les résultats de l’enquête TeO apportent des éléments pour tester ces deux hypothèses explicatives. A travers l’enregistrement d’injustices ressenties à l’école, ils confirment que les enfants d’immigré(s) post-coloniaux déclarent bien plus souvent que ceux de la population majoritaire qu’ils ont fait l’objet de traitements inégalitaires dans le cadre de l’école. En outre, cette expérience est genrée : les garçons déclarent bien plus souvent que les filles avoir été victimes de traitements injustes dans différents domaines de la vie éducative (notation, orientation, sanctions, façon de s’adresser). Par exemple, 29% des garçons nés d’un père sahélien déclarent avoir été injustement orientés, contre 21% des filles (Tableau 12) ; des proportions bien plus élevées que celles observées en population majoritaire où les écarts garçons-filles sont minimes (respectivement 5% et 6%).

En revanche, l'idée que les garçons feraient l'objet d'une moindre attention de leurs parents par rapport aux filles n'est pas complètement confirmée. Elle l'est, en fait, pour tous les groupes d'enfants d'immigré(s) non-européens, mais les résultats sont nuancés pour les Subsahariens. D'un côté, les mères aident davantage leurs filles que leurs fils : 36% des secondes générations féminines déclarent avoir reçu une aide maternelle, contre 34% de leurs homologues masculins (Tableau 13). D'un autre côté, les pères subsahariens sont les seuls, parmi les immigrés, à soutenir –en moyenne– davantage leurs garçons que leurs filles. Si l'environnement familial a sans aucun doute des effets sur la réussite scolaire, cet indicateur d'engagement des parents dans l'éducation formelle de leurs enfants ne suffit pas à expliquer le décrochage des garçons. La singularité de l'échec scolaire précoce des garçons d'Afrique centrale et du golfe de Guinée (signalé au Tableau 10), qui demeure lorsque les déterminants habituels de la réussite scolaire sont introduits dans les analyses, reste un résultat à la fois préoccupant et intrigant. Une piste explicative, qui reste à explorer, pourrait être celle d'un dénigrement de l'école par les fils d'immigrés qui verraient que les diplômés de leurs pères ne les protègent pas des discriminations sur le marché de l'emploi.

Tableau 12. Types d'injustices ressenties selon l'origine et le sexe

Pays de naissance des parents	Orientation			Notation			Discipline et sanctions			Façon de s'adresser		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Algérie	22	18	20	16	7	12	15	7	11	19	12	15
Maroc Tunisie	31	19	25	12	8	10	19	9	14	17	12	15
Afrique sahélienne	29	21	25	15	8	12	22	8	15	11	8	10
Afrique centrale	30	22	26	8	13	11	19	9	13	23	14	18
Asie du Sud-Est	9	7	8	6	2	4	8	1	5	10	2	6
Turquie	30	17	24	18	13	16	18	10	14	19	13	16
Portugal	12	9	11	8	3	6	5	3	5	5	5	5
Autres pays UE27	4	8	6	2	4	3	4	2	3	2	5	4
Autres pays	15	6	11	8	4	7	10	1	6	10	3	7
Descendants d'immigrés	17	13	15	9	6	8	11	5	8	11	8	9,5
Population majoritaire	5	6	5	2	3	2	5	3	4	3	3	3

Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee, 2008, tableau extrait de (Brinbaum and Primon 2013)

Champ : 18-35 ans scolarisés en France, ayant terminé leurs études initiales

Lecture : 20 % des descendants d'immigrés originaires d'Algérie déclarent avoir vécu un traitement inégal lors des décisions d'orientation, 22 % des hommes et 18 % des femmes de même origine.

Tableau 13. Part des enfants ayant reçu de l'aide de leurs parents pour leurs devoirs (%)

		Population majoritaire	Algérie	Maroc et Tunisie	Afrique subsaharienne	Turquie	Ensemble des enfants d'immigré(s)
Aide des pères à leurs...	Enfants	36	17	21	20	5	18
	Fils	37	15	18	22	4	16
	Filles	35	18	24	19	6	20
Aides des mères à leurs...	Enfants	66	22	22	36	3	21
	Fils	64	21	21	34	4	21
	Filles	68	22	23	36	2	22

Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee, 2008, tableau extrait de (Moguéro and Santelli 2015)

Champ : Enfants d'ouvriers, âgés de 25-40 ans en 2008

Lecture : 18% des enfants d'immigré(s) déclarent avoir été aidés dans leurs devoirs par leur père.

## Dans l'emploi, sur-chômage et sous-représentation dans les classes supérieures

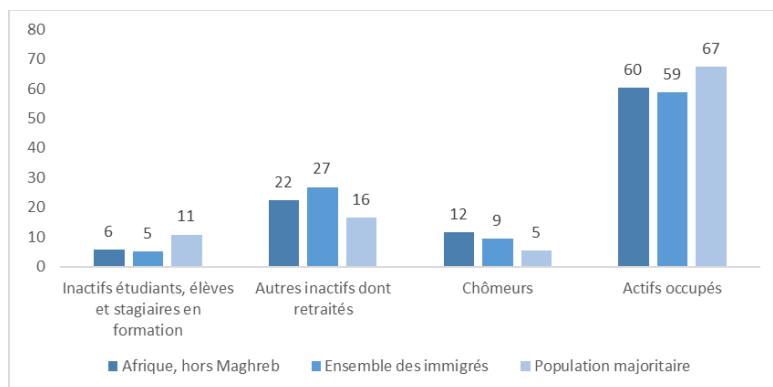
### Immigrés : un accès difficile à l'emploi et une concentration dans les professions subalternes

Peu de travaux statistiques sur l'emploi des immigrés en France distinguent la situation des Subsahariens : pour des raisons qui tiennent en partie à leur faible effectif dans les enquêtes, ils sont en général fondus dans le groupe qui combine toutes les origines, à l'exception des Européens et des Maghrébins pour lesquels des résultats spécifiques sont donnés. On présente ci-dessous quelques résultats propres aux Subsahariens, en les prolongeant parfois par des résultats dans lesquels ils sont englobés avec d'autres groupes d'origine, faute d'information plus précise.

#### Accès à l'emploi

Au regard de leur situation dans l'emploi, les Subsahariens se caractérisent en premier lieu par un **haut niveau de chômage**. En 2019, 12% des 15-64 ans venus d'Afrique subsaharienne étaient ainsi à fois sans activité professionnelle et à la recherche d'un emploi (Figure 14). La proportion était moindre pour l'ensemble des immigrés (9%) et surtout pour les personnes sans ascendance migratoire, c'est-à-dire ni immigrés ni enfants d'immigrés (5%). Environ dix ans plus tôt, l'enquête TeO montrait et pointait, en particulier, le **sur-chômage des femmes subsahariennes** (Brinbaum, Meurs, and Primon 2015). En 2008, 15% des hommes subsahariens de 18-59 ans étaient au chômage, soit presque deux fois plus que leurs homologues de la population majoritaire (Figure 15). Les femmes subsahariennes, quant à elles, enregistrait le taux record de 21% de chercheuses d'un emploi, contre 8% des femmes nées en France de parents français. Bien sûr, ces résultats s'expliquent en partie par des écarts dans les niveaux d'éducation, les lieux de vie et d'autres variables qui déterminent classiquement l'accès à l'emploi. Des analyses multivariées ont été menées pour chercher si les écarts entre origines persistent lorsque ces facteurs sont pris en compte. Les résultats ne distinguent malheureusement pas les Subsahariens. Ils montrent que les Maghrébins ont un surchômage inexplicé (c'est-à-dire qui n'est pas dû aux facteurs explicatifs classiques du chômage) significatif par rapport à la population majoritaire (+4 points de pourcentage pour les hommes, +6 points pour les femmes). Les Européens ne montrent aucune différence. Quant aux migrants d'autres origines, parmi lesquels les Subsahariens sont intégrés, il n'y a que parmi les femmes que les écarts à la population majoritaire sont significatifs (+4 points de pourcentage de chômage). La même étude a montré que ces excès de chômage s'expliquent par des situations de discrimination dans la recherche d'emploi.

Figure 14. Situation par rapport à l'emploi des immigrés (15-64 ans en 2019, %)

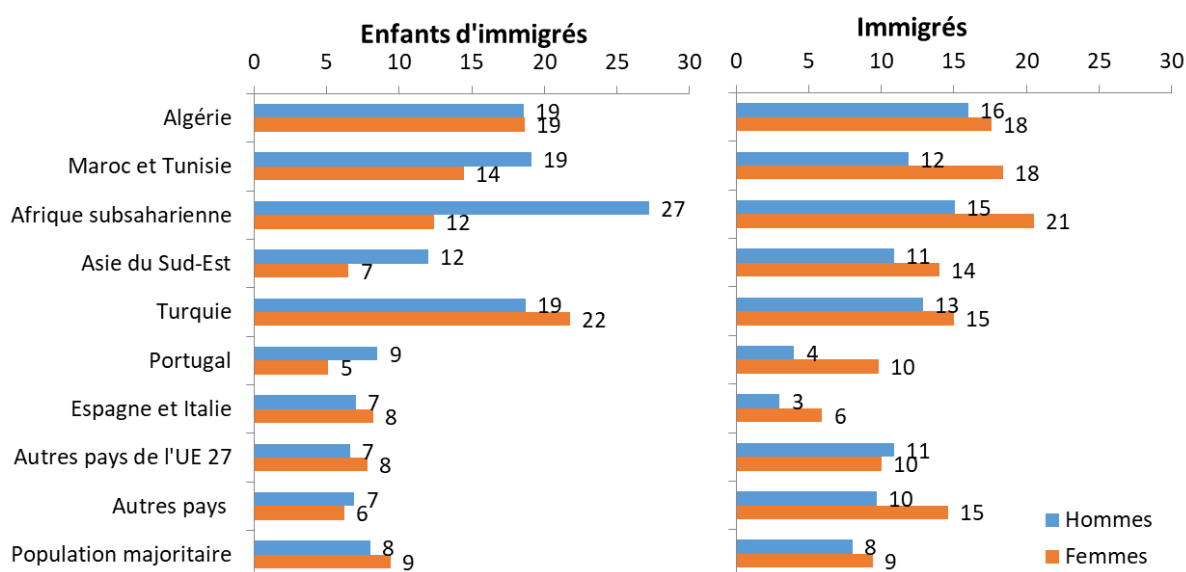


Source : Insee, enquête Emploi 2019

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 à 64 ans et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 60 % des immigrés d'Afrique hors Maghreb sont actifs occupés.

Figure 15. Proportion de personnes en recherche d'emploi (18-50 ans en 2008, %)



Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee, 2008. Extrait de (Brinbaum et al. 2015)  
 Champ : individus actifs et inactifs, 18-50 ans en 2008  
 Lecture : 27% des fils et 12% des filles d'immigré(s) subsahariens sont au chômage.

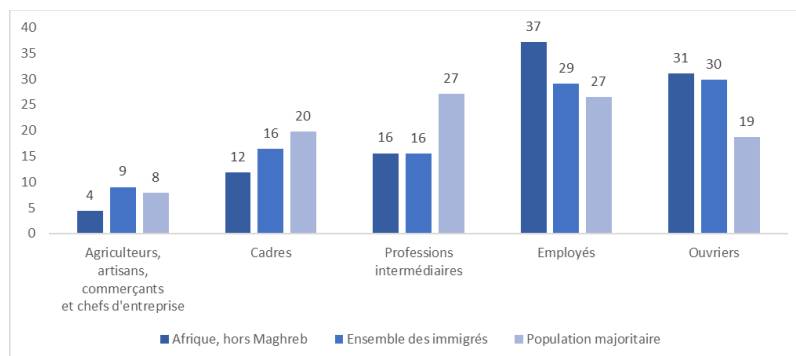
### Professions

Quand ils ont un emploi, quel genre de professions les Subsahariens exercent-ils ? Les résultats les plus récents de l'enquête emploi (2019) montrent qu'ils sont **nettement plus souvent engagés dans des activités subalternes** que l'ensemble des immigrés et *a fortiori* de la population majoritaire. Plus des deux-tiers d'entre eux sont ouvriers ou employés (68%, Figure 16), contre 59% de l'ensemble des immigrés et 46% des personnes sans ascendance migratoire directe. Inversement, les Subsahariens sont **sous-représentés dans les classes supérieures**. Ils exercent deux fois moins souvent des professions indépendantes que l'ensemble des immigrés (4% contre 9%) et sont aussi moins représentés dans la catégorie des cadres (12% des Subsahariens contre 20% des personnes de la population majoritaire).

Ces résultats contrastent avec les origines sociales des immigrés subsahariens, telles que décrites plus haut. Ils suggèrent qu'une partie non négligeable des immigrés subsahariens pourraient être engagés dans des trajectoires descendantes de mobilité sociale par rapport à leurs parents. Malheureusement, à notre connaissance, aucune étude statistique ne donne la mesure de cette possible tendance en comparant précisément les positions des migrants, en fonction des origines détaillées, par rapport à celles de leurs parents. Compte tenu des niveaux d'éducation des Subsahariens, ces résultats suggèrent aussi qu'ils tendent à être sous-employés, c'est-à-dire à exercer des métiers qui sont en deçà de leurs compétences. Cette situation est classique pour les immigrés au moment de leur arrivée : la migration crée un effet bien connu de disruption dans les trajectoires professionnelles des migrants. Le changement de pays nécessite de s'adapter à un nouvel environnement économique et peut susciter des difficultés spécifiques liées, par exemple, à la reconnaissance des diplômes. Mais le temps passant –qui facilite l'adaptation à leur nouveau contexte de vie– les migrants retrouvent des positions professionnelles plus ajustées à leur diplôme. Des analyses menées spécifiquement sur les Sénégalais en France, Espagne et Italie montrent effectivement cette tendance, en même temps que la persistance assez massive du sous-emploi (Figure 5.4 in (Beauchemin 2018)) : un an après leur arrivée en Europe, 90% des Sénégalais diplômés du supérieur enquêtés en 2009 occupaient des emplois non

qualifiés ; dix ans après, ils étaient encore un tiers dans cette situation, c'est-à-dire toujours plus que ce qui était observé au Sénégal l'année de leur départ (un quart était sous-employé). Le décalage diplôme-emploi était réduit pour ceux qui ont obtenu leurs diplômes en Europe (Obućina 2013).

Figure 16. Distribution des catégories socio-professionnelles des immigrés (%)



Source : Insee, enquête Emploi 2019

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés âgés de 15 à 64 ans et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 31 % des immigrés d'Afrique hors Maghreb sont ouvriers.

### Conditions d'emplois

Les conditions d'emploi des Subsahariens sont souvent plus difficiles que celles des autres immigrés. Ils se distinguent par **des temps de transport-domicile travail particulièrement élevés** : 67 minutes en moyenne, contre 41 minutes pour la population majoritaire (Meurs, Lhommeau, and Okba 2015). Cet écart s'explique notamment par le fait que les immigrés venus d'Afrique subsaharienne vivent principalement dans les grandes régions urbaines (61% d'entre eux vivent en Ile de France), mais à l'écart des centres-villes (Beauchemin, Hamel, and Simon 2010).

Ils sont aussi bien plus fréquemment que les autres confrontés à une **fragmentation de leurs activités professionnelles**. En 2008, pour un temps de travail équivalent au reste de la population, 8% des hommes subsahariens occupaient simultanément plusieurs emplois, un taux record parmi les immigrés, deux fois supérieur à celui de la population majoritaire (Meurs et al. 2015). 10% des femmes subsahariennes était dans cette situation, contre 6% des femmes sans ascendance migratoire.

### Salaires

Enfin, les immigrés subsahariens souffrent d'une **décote salariale significative** (Meurs et al. 2015) : en 2008, les hommes venus du sud du Sahara touchaient un salaire horaire de 14 points de pourcentage inférieur à celui de leurs homologues sans ascendance migratoire ; pour les femmes l'écart était de 15% (Figure 17). Bien sûr, ces écarts sont liés à des effets de composition, relatifs aux caractéristiques individuelles des travailleurs (par exemple, leur niveau de diplôme, l'expérience professionnelle, le lieu de résidence...) et aux types d'emplois occupés (secteur d'emploi, nombre d'employés, durée dans l'emploi...). Des analyses multivariées ont permis d'estimer la part des écarts attribuables à ces effets (Meurs et al. 2015). Elles ne portent malheureusement pas spécifiquement sur les immigrés subsahariens, que les auteurs ont regroupés avec les immigrés turcs. Les résultats sont cependant intéressants. Parmi les femmes de ces deux groupes, la décote salariale est de 16% (Tableau 15). Elle est principalement due à la nature des emplois occupés, qui explique 11% de la décote. Leurs caractéristiques individuelles expliquent, elles, presque 4% de la décote. C'est donc essentiellement la nature des emplois occupés qui explique la faiblesse des salaires perçus. Les hommes ont une décote salariale équivalente, mais dont les ressorts diffèrent. La décomposition montre que leurs moindres

rémunérations s’expliquent aussi en grande partie par la nature des emplois qu’ils détiennent (10% de la décote). En revanche, leurs caractéristiques individuelles n’interviennent pas. Fait marquant : c’est le groupe pour lequel la part inexpliquée de la décote salariale, qui n’est due ni à leurs caractéristiques propres ni à celles de leurs emplois, est la plus forte de tous les groupes (6%). Des analyses multivariées complémentaires ont montré que cette part inexpliquée de la **décote salariale est corrélée à l’expérience de discriminations dans l’emploi** (Meurs et al. 2015).

La Figure 18 illustre le fait que les inégalités selon l’origine objectivement observées dans l’emploi au détriment des immigrés d’Afrique subsaharienne font écho à des expériences rapportées de discriminations dans le contexte du travail. Alors que, en moyenne, 15% des immigrés déclarent avoir subi des traitements injustes ou inégalitaires dans ce domaine, de telles expériences sont vécues par un immigré sur trois venu d’Afrique centrale et guinéenne et un immigré sur cinq venu d’un pays sahélien.

Tableau 14. Temps de travail et multi-activité (2008)

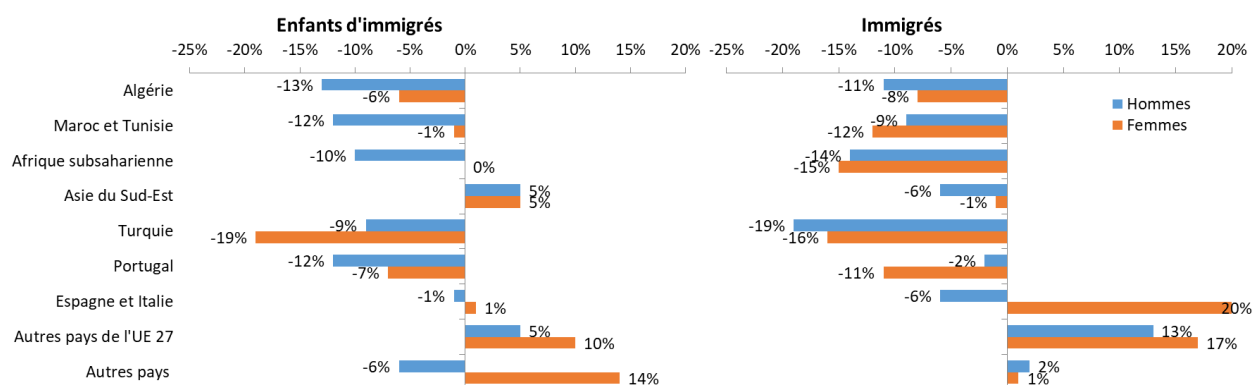
	Temps de travail moyen hebdomadaire, en heures		Taux de temps partiel, en %		Taux de multiactivité, en %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Immigrés</b>						
Afrique subsaharienne	37	32	6	33	8	10
Ensemble des immigrés	39	33	5	30	5	7
<b>Enfants d’immigrés</b>						
Afrique subsaharienne	38	34	5	23	12	3
Ensemble de descendants d’immigrés	39	34	5	23	5	5
<b>Population majoritaire</b>	40	35	3	29	4	6

Source : Enquête Trajectoires et Origines, Ined-INSEE, 2008. Extrait de Meurs, Lhommeau and Okba, 2015

Champ : salariés à titre principal, âgés de 18 à 50 ans.

Lecture : Les hommes immigrés subsahariens salariés travaillent en moyenne 37 heures par semaine dans leur activité principale ; ils sont 6% à travailler à temps partiel et 8% cumulent cette activité principale avec au moins une autre activité.

Figure 17. Ecart de salaire horaire par rapport à la population majoritaire, immigrés et enfants d’immigré(s) (% , 2008)



Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee. Extrait de Meurs, Lhommeau and Okba, 2015

Champ : individus salariés, 18-50 ans en 2008

Lecture : Le salaire horaire des fils d’immigré(s) algérien(s) est inférieur de 13% à celui des hommes de la population majoritaire.

Tableau 15. Décomposition des écarts de salaires horaires moyens estimés par rapport à la population majoritaire (2008)

	Hommes				Femmes			
	Différence observée	Différence expliquée par les...		Différence inexpliquée	Différence observée	Différence expliquée par les...		Différence inexpliquée
		Caractéristiques individuelles	Caractéristiques des emplois			Caractéristiques individuelles	Caractéristiques des emplois	
<b>Immigrés</b>								
Maghreb	0.109	-0.002	0.054***	0.057***	0.123	0.024***	0.09***	0.009***
Europe (UE 27)	-0.018	-0.008***	0.032***	-0.041***	-0.032	-0.005***	0.023***	-0.05***
Autres origines	0.106	-0.022***	0.072***	0.056***	0.096	0.015***	0.083***	-0.001
Dont Afrique subsaharienne et Turquie	0.164	-0.003*	0.106***	0.061***	0.161	0.036***	0.112***	0.013***
<b>Enfants d'immigré(s)</b>								
Maghreb	0.125	0.026***	0.062***	0.037***	0.041	0.017***	0.028***	-0.004
Europe (UE 27)	0.02	0.002*	0.014***	0.004**	0.003	0.003***	0.01***	-0.01***
Autres origines	0.082	0.025***	0.026***	0.032***	0.008	0.015***	0.015***	-0.023***
Dont Afrique subsaharienne et Turquie	0.13	0.04***	0.063***	0.027***	0.062	0.039***	0.05***	-0.027***

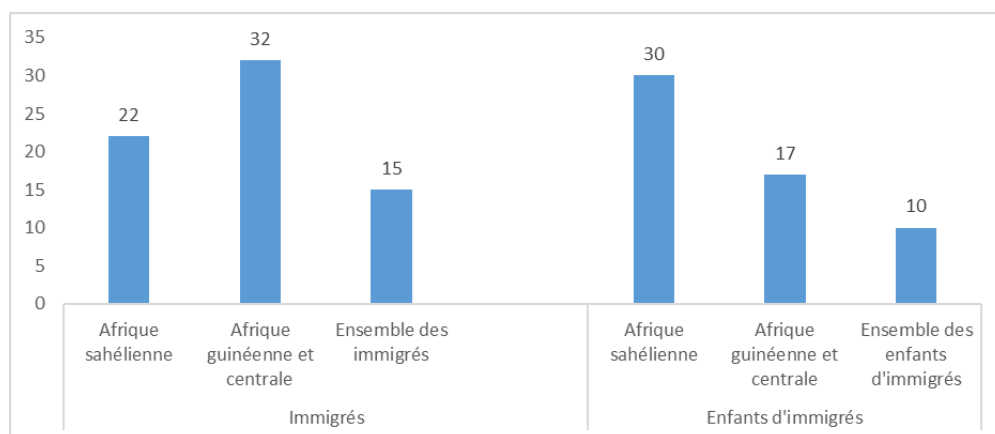
Source: Trajectoires et origines (TeO), INED-INSEE, 2008. Adapté du Tableau 3 de Meurs, Lhommeau and Okba, 2015

Champ : Individus salariés, 18-50 ans.

Spécifications: Modèles séparés pour les hommes et pour les femmes. Les caractéristiques individuelles incluent l'âge, le niveau d'éducation, le lieu de résidence, l'expérience professionnelle, l'état de santé, et –pour les immigrés- l'âge à l'arrivée en France. Les caractéristiques des emplois incluent la durée dans l'emploi occupé, le secteur (public ou privé), le nombre d'employés et la CSP.

Lecture : l'écart brut de salaire horaire entre les femmes salariées de la population majoritaire et celles qui ont émigré d'Afrique subsaharienne ou de Turquie est en moyenne de 16,1% (0,161). Les caractéristiques individuelles en expliquent 3,6% et les caractéristiques de l'emploi 11,2%. Au total, on explique un écart de 14,8%, soit 92% de l'écart brut. Pour les hommes du même groupe, l'écart expliqué par les caractéristiques individuelles est négatif. Un écart expliqué négatif veut dire que le salaire du groupe concerné devrait être supérieur à celui du groupe de référence si l'on ne s'en tenait qu'aux caractéristiques observées. \* significatif à 10 %, \*\* significatif à 5 %, \*\*\* significatif à 1 %.

Figure 18. Part des immigrés et enfants d'immigré(s) ayant déclaré avoir subi des discriminations dans l'emploi



Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee, 2008, Adapté de (Hamel, Lesné, and Primon 2015)

Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans ayant déjà travaillé

Lecture : 22 % des immigrés originaires d'Afrique sahélienne ont déclaré avoir subi dans les 5 dernières années au moins l'un des types suivants de discrimination dans l'emploi : refus injuste d'embauche et/ou de promotion, licenciement injuste, attribution de tâches et/ou d'horaires dont personnes ne veut, travail systématiquement dénié.

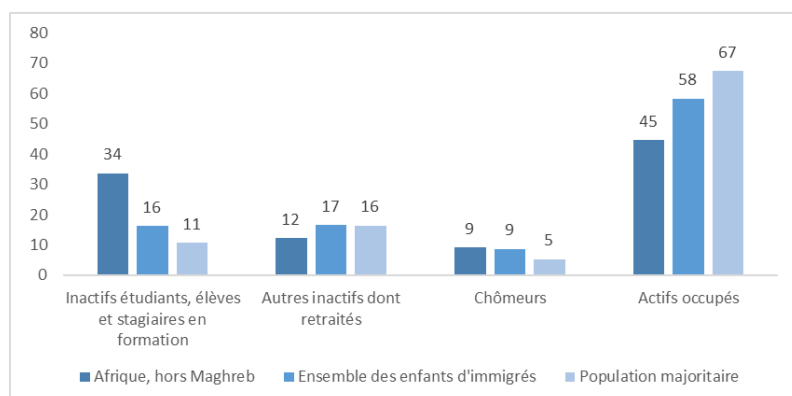
## Filles et fils d'immigrés : le grand écart

### Accès à l'emploi

A la différence des immigrés qui font l'expérience d'un changement de pays, les personnes de seconde génération, nées en France, y ont été éduqués et socialisés. Les inégalités observées dans l'accès à l'emploi et dans l'exercice des professions, qui peuvent s'expliquer par l'effet de rupture de l'expérience migratoire dans la première génération, ne devraient pas se reproduire ou dans une bien moindre mesure dans la seconde génération. Qu'en est-il ?

Compte tenu de leur relative jeunesse, les enfants d'immigré(s) subsahariens sont proportionnellement très nombreux dans la catégorie des étudiants : en 2009 ; parmi les 15-64 ans, ils sont 34% dans cette situation, une proportion trois fois supérieure à celle observée pour les personnes sans ascendance migratoire (Figure 19). Ils sont corrélativement sous-représentés parmi les autres inactifs (notamment retraités) et parmi les actifs en emploi. En revanche, ils se distinguent par un **niveau élevé de chômage** : 9% d'entre eux sont dans cette situation, contre 5% dans la population majoritaire. Ces résultats, bien que montrant le désavantage des enfants de Subsahariens sur le marché de l'emploi, pourraient laisser penser que l'écart entre les deux groupes s'est resserré depuis 2008. En effet, pour une population observée légèrement différente (les 18-50 ans plutôt que les 15-64 ans), l'enquête TeO avait permis de mesurer que 27% des fils d'immigré(s) subsahariens étaient en recherche d'emploi, une proportion alors trois fois supérieure à celle des fils de la population majoritaire (Figure 15). L'écart était bien moindre du côté féminin : la proportion de celles qui recherchaient un emploi était de 12% pour les filles d'immigrés subsahariens, contre 9% pour les filles nées en France de parents français. En 2008, les écarts entre sexes observés dans la réussite scolaire se convertissaient assez logiquement dans les modalités d'accès à l'emploi. Bien que désavantagées par rapport à la population majoritaire, **les filles d'immigré(s) subsaharien(s) s'inséraient bien plus aisément dans le marché de l'emploi que leurs homologues masculins**. Comme pour les immigrés ci-dessus, le sur-chômage des fils et filles d'immigré(s) s'explique, au moins en partie, par des effets de composition. Des analyses multivariées ont montré que des écarts significatifs persistent, toutes choses égales par ailleurs, dans l'accès à l'emploi des filles et fils d'origine maghrébine, mais qu'ils disparaissent pour les autres extra-européens. Les analyses ne disent malheureusement rien de l'éventuelle spécificité de la seconde génération subsaharienne (Brinbaum et al. 2015).

Figure 19. Situation par rapport à l'emploi des enfants d'immigré(s) (%)



Source : Insee, enquête Emploi 2019

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 à 64 ans et vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 45 % des immigrés d'Afrique hors Maghreb sont actifs occupés.

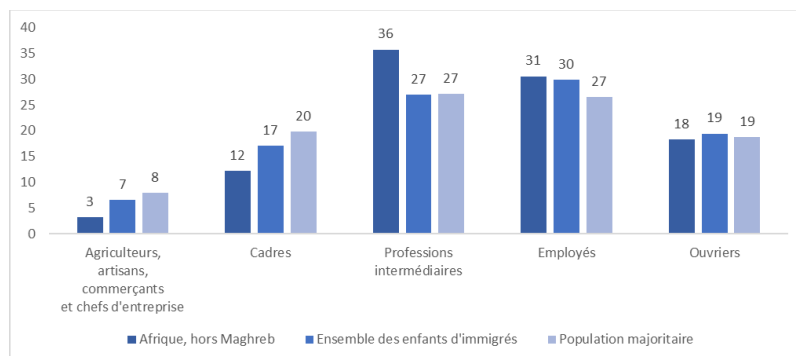
### Professions

S'agissant des types d'emploi occupés, la deuxième génération se trouve en situation de **moindre désavantage que la première génération**. Alors que les immigrés subsahariens sont très surreprésentés dans les professions subalternes en 2019 (Figure 16), l'écart est nettement moins marqué pour leurs enfants (49% d'employés ou ouvriers contre 46% pour la population majoritaire, Figure 20). A l'autre extrémité de l'échelle des professions, on retrouve néanmoins –presque comme un calque de la première génération– **une nette sous-représentation de la seconde génération subsaharienne dans les professions supérieures** (seulement 15% d'indépendants et de cadres contre 28%, presque deux fois plus, chez les personnes sans ascendance migratoire, et 24% pour l'ensemble



des immigrés). De ce point de vue, les enfants d'immigré(s) subsahariens sont même les plus désavantagés de tous les enfants d'immigré(s). Ils sont, en revanche, plus souvent engagés dans des professions intermédiaires.

Figure 20. Distribution des catégories socio-professionnelles des enfants d'immigré(s) (%)



Source : Insee, enquête Emploi 2019

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 18 % des enfants d'au moins un immigré d'Afrique hors Maghreb sont ouvriers.

### Conditions d'emploi

Les enfants d'immigré(s) subsahariens, comme les immigrés eux-mêmes, sont plus éloignés de leurs lieux d'emploi que les enfants d'immigré(s) d'autres origines. Leur temps de transport quotidien excède de 12 minutes celui des travailleurs de la population majoritaire (53 contre 41 minutes). Il est toutefois nettement réduit par rapport à ceux de la première génération (41 contre 67 minutes) (Meurs et al. 2015), un résultat qui s'explique notamment par la mobilité résidentielle des enfants d'immigré(s) qui vivent en un peu moindre proportion dans les quartiers distants des centre-villes.

En revanche, les fils d'immigrés subsahariens se caractérisent par une **fragmentation de leurs activités professionnelles** encore plus forte que celle déjà observée chez les immigrés de même origine. 12% d'entre eux sont en situation de multi-activité, soit trois fois plus que dans la population majoritaire (Tableau 14). Au contraire, les femmes de la seconde génération subsaharienne sont moins souvent dans une telle situation que leurs homologues sans ascendance migratoire (3% contre 6%, Tableau 14). Ce résultat confirme une insertion professionnelle apparemment plus aisées pour les filles d'origine subsaharienne que pour les fils. En somme, **la situation s'améliore substantiellement d'une génération à la suivante du côté féminin** (de 10% à 3% de femmes en multi-activité), **tandis qu'elle se dégrade du côté masculin** (de 8% à 12%).

### Salaires

La distribution des salaires suit une tendance légèrement différente : par rapport à la première génération, la situation s'améliore pour les deux sexes, quoique plus nettement pour les femmes. Il en résulte que **les filles d'immigré(s) subsaharien(s) perçoivent des salaires équivalents, en moyenne, à ceux des femmes de la population majoritaire** (Figure 17). En revanche, **les fils d'immigré(s) subsaharien(s) perçoivent, en moyenne, des salaires inférieurs de 10% à ceux des hommes de la population majoritaire**. Pour les enfants d'immigré(s) comme pour les immigrés, les écarts par rapport à la population majoritaire peuvent s'expliquer par les caractéristiques individuelles des salariés (qui sont plus ou moins instruits, par exemple) et par celles des emplois occupés (des catégories socio-professionnelles plus ou moins élevées, par exemple). Les analyses multivariées menées pour estimer la part de ces effets ont combiné dans une même catégorie les personnes d'origines turque et

subsaharienne (Tableau 15). Par rapport à la population majoritaire, les hommes de ce groupe souffrent d'une décote de 13%. La décomposition des salaires des fils d'immigrés de ces origines montre que les types d'emploi qu'ils occupent sont responsables d'environ 50% de leur décote (6,3% sur 13% de décote), leurs caractéristiques individuelles expliquant 30% de la décote. 20% de leur déficit salarial demeure inexpliqué par les caractéristiques introduites dans les modèles. Comme pour les immigrés, cette part inexpliquée s'avère fortement corrélée aux déclarations de discriminations (Meurs et al. 2015). De fait, les déclarations de discriminations vécues dans l'emploi sont fréquentes parmi les enfants d'immigré(s) : 30% des filles et fils nés en France de parent(s) sahéliens en ont déclaré en 2008, la proportion étant moindre parmi les enfants d'immigré(s) venus d'Afrique centrale et du golfe de Guinée.

## Conclusion

---

Que retenir de ce profil démographique de la population d'origine subsaharienne en France ?

Premièrement, les immigrés subsahariens et leurs enfants représentent en 2019 au total environ 3% de la population française. Si les travaux historiques témoignent de la présence de migrants subsahariens en France dès la première du XXème siècle, ils ne sont devenus un groupe visible dans les statistiques nationales qu'à la fin du même siècle et demeurent encore une minorité sur le plan démographique. Comme déjà observé avec tous les autres courants migratoires depuis le XIXème siècle en France, la population des immigrés d'origine subsaharienne va évoluer à la façon d'une « vague ». Elle va sans doute continuer à progresser du fait combiné de la croissance démographique et du développement économique en Afrique, mais dans des proportions cependant modérées d'après les estimations les plus récentes. Puis elle se stabilisera. A l'heure actuelle, les migrations au départ des pays africains ne s'apparentent en rien à un exode : d'une part, les pays situés au sud du Sahara sont, dans le monde, parmi ceux qui enregistrent les plus faibles taux d'émigration internationale ; d'autre part, lorsqu'ils quittent leur pays, les Subsahariens cantonnent en majorité leurs déplacements à l'intérieur du continent. Les craintes parfois exprimées d'une « invasion africaine » en France ou en Europe ne sont pas fondées sur ce que l'on sait des tendances migratoires. Elles sont certainement alimentées par une perception biaisée des migrations qui tend à négliger, d'une part, l'existence des migrations de retour et, d'autre part, le fait que les migrants subsahariens s'installent souvent dans des vies transnationales plutôt que de recourir au regroupement familial.

Le tableau socio-économique des immigrés subsaharien et de leurs enfants présente une réalité nuancée à plusieurs égards. Au-delà du stéréotype du migrant chassé par la misère, il montre que la population subsaharienne est une population diverse dans ses propriétés sociales, et dont une partie non négligeable se trouve issue de classes sociales supérieures, avec des niveaux d'instruction qui peuvent dépasser ceux la population française, un résultat qui rappelle que la migration est un processus sélectif qui nécessite des ressources. Cependant, les immigrés subsahariens se trouvent en France en situation de désavantage multiforme sur le marché de l'emploi : plus souvent au chômage, plus souvent dans des professions subalternes, plus souvent dans des conditions de travail dégradées et moins bien rémunérés. Une partie des immigrés subsahariens se trouvent ainsi en situation de sous-emploi et de mobilité sociale descendante, en partie au moins du fait de discriminations subies. Qu'en est-il à la génération suivante ? Le fait le plus marquant est sans doute l'inversion des rapports de genre. Alors que les femmes immigrées sont moins instruites et ont de moins bonnes situations d'emploi que leurs homologues masculins, les filles d'immigré(s) subsahariens sont, au contraire, mieux loties que leurs frères. Leur meilleure réussite scolaire se convertit dans le domaine de l'emploi : elles sont moins souvent au chômage et exercent leurs activités dans de meilleures conditions. Dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, les comparaisons entre les résultats de l'enquête TeO de

2008 et de l'enquête emploi de 2019 suggèrent que la décennie passée a pu voir l'amélioration de la situation socio-économique des enfants d'immigré(s) subsaharien(s), un résultat qu'il faut prendre avec prudence compte tenu des écarts de mesure entre les deux sources. Les résultats de l'enquête TeO2 permettront de mieux saisir les éventuelles évolutions. En tout état de cause, la question de l'insertion socio-économique des enfants d'immigré(s) subsaharien(s) est une question majeure à l'heure où précisément ils vont être plus nombreux à passer à l'âge adulte.

## Références bibliographiques

---

- d'Albis, Hippolyte, and Ekrame Boubtane. 2015. 'Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013)'. *Population* 70(3):487. doi: 10.3917/popu.1503.0487.
- Beauchemin, Cris, ed. 2018. *Migration between Africa and Europe*. Springer International Publishing.
- Beauchemin, Cris, Catherine Borrel, and Corinne Régnard. 2013. 'Les Immigrés En France: En Majorité Des Femmes'. *Population Societes* (7):1-4.
- Beauchemin, Cris, Marie-Laurence Flahaux, and Bruno Schoumaker. 2020. 'Three Sub-Saharan Migration Systems in Times of Policy Restriction'. *Comparative Migration Studies* 8(1):19. doi: 10.1186/s40878-020-0174-y.
- Beauchemin, Cris, Christelle Hamel, and Patrick Simon. 2010. *Trajectoires et Origines. Enquête Sur La Diversité Des Populations En France. Premiers Résultats*.
- Beauchemin, Cris, Hugues Lagrange, and Mirna Safi. 2018. 'Transnational Links and Integration: Between Here and There'. Pp. 331-57 in *Trajectories and Origins: Survey on the Diversity of the French Population*. Vol. 8, *Ined population studies*. Springer.
- Beauchemin, Cris, Jocelyn Nappa, Bruno Schoumaker, Pau Baizan, Amparo González-Ferrer, Kim Caarls, and Valentina Mazzucato. 2015. 'Reunifying versus Living Apart Together across Borders: A Comparative Analysis of Sub-Saharan Migration to Europe'. *International Migration Review* 49(1):173-199.
- Bechichi, Nagui, Gérard Bouvier, Yaël Brinbaum, and Jérôme Lê. 2016. 'Maîtrise de La Langue et Emploi Des Immigrés : Quels Liens ?' Pp. 35- in *Emploi, chômage, revenus du travail - France, portrait social*. Malakoff, France.
- Beine, Michel, and Christopher Parsons. 2015. 'Climatic Factors as Determinants of International Migration'. *The Scandinavian Journal of Economics* 117(2):723-67. doi: 10.1111/sjoe.12098.
- Borderon, Marion, Patrick Sakdapolrak, Raya Muttarak, Endale Kebede, Raffaella Pagogna, and Eva Sporer. 2019. 'Migration Influenced by Environmental Change in Africa: A Systematic Review of Empirical Evidence'. *Demographic Research* 41(18):491-544. doi: 10.4054/DemRes.2019.41.18.
- Brinbaum, Yaël, Dominique Meurs, and Jean-Luc Primon. 2015. 'Situation Sur Le Marché Du Travail : Statuts d'activité, Accès à l'emploi et Discrimination'. Pp. 203-32 in *Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France*, edited by Beauchemin, Cris, Hamel, Christelle, and Simon, Patrick. Paris.

- Brinbaum, Yaël, Laure Moguérrou, and Jean-Luc Primon. 2015. 'Les Trajectoires Du Primaire Au Supérieur Des Descendants d'immigrés et de Natifs d'un DOM (Chapitre 6)'. Pp. 175–202 in *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, edited by dir. Beauchemin C., dir. Hamel C., and dir. Simon P. INED.
- Brinbaum, Yaël, and Jean-Luc Primon. 2013. 'Parcours scolaires des descendants d'immigrés et sentiments d'injustice et de discrimination'. *Economie et Statistique* 464(1):215–43. doi: 10.3406/estat.2013.10239.
- Brutel, Chantal. 2015. 'L'analyse Des Flux Migratoires Entre La France et l'étranger Entre 2006 et 2013'. *Insee Analyses* (22):1–4.
- Brutel, Chantal. 2016. 'La Localisation Géographique Des Immigrés : Une Forte Concentration Dans l'aire Urbaine de Paris'. 4 p.
- Caron, Louise. 2016. 'Immigration Permanente Ou Migration Temporaire ? L'invisibilité Des Départs de France'. Pp. 73–93 in *Au-delà de la « crise des migrants » : décentrer le regard*. Paris: Karthala.
- Dumont, Jean-Christophe, and Gilles Spielvogel. 2008. 'Les migrations de retour : un nouveau regard'. Pp. 181–246 in *Perspectives des migrations internationales 2008 : rapport annuel*. Paris: OECD Publishing.
- European Commission, and Joint Research Centre. 2018. *Many More to Come?: Migration from and within Africa*. LU: Publications Office.
- Flahaux, Marie-Laurence, Cris Beauchemin, and Bruno Schoumaker. 2013. 'Partir, revenir : un tableau des tendances migratoires congolaises et sénégalaises'. Pp. 91–126 in *Migrations africaines : le codéveloppement en questions*. Armand Colin.
- Flahaux, Marie-Laurence, Cris Beauchemin, and Bruno Schoumaker. 2014. 'De l'Europe vers l'Afrique : les migrations de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo'. *Population Societes* N° 515(9):1–4.
- González-Ferrer, Amparo, Pau Baizán, and Cris Beauchemin. 2012. 'Child-Parent Separations among Senegalese Migrants to Europe: Migration Strategies or Cultural Arrangements?' *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 643(1):106–133.
- Gonzalez-Garcia, Jesus R., and Jesus R. Gonzalez-Garcia. 2016. *Sub-Saharan African Migration: Patterns and Spillovers*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- Gosselin, Anne. n.d. 'Understanding Settlement Pathways of African Immigrants in France Through a Capability Approach: Do Pre-Migratory Characteristics Matter?' 23.
- Gosselin, Anne, Annabel Desgrées du Loû, Éva Lelièvre, France Lert, Rosemary Dray-Spira, and Nathalie Lydié. 2016. 'Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ?' *Population Societes* N° 533(5):1–4.
- Gubert, Flore. 2008. '(In)cohérence des politiques migratoires et de codéveloppement françaises'. *Politique africaine* N° 109(1):42–55.
- Hamel, Christelle, Maud Lesné, and Jean-Luc Primon. 2015. 'Chapitre 15. La Place Du Racisme Dans l'étude Des Discriminations'. in *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, edited by C. Beauchemin, C. Hamel, and P. Simon. Editions de l'Ined.

- Héran, François. 2018. 'L'Europe et le spectre des migrations subsahariennes'. *Population Societes* N° 558(8):1–4.
- Ichou, Mathieu. 2014. 'Who They Were There: Immigrants' Educational Selectivity and Their Children's Educational Attainment'. *European Sociological Review* 30(6):750–750.
- Lê, Jérôme, and Mahrez Okba. 2018. 'L'insertion Des Immigrés, de l'arrivée En France Au Premier Emploi'. 4.
- Lessault, David, and Cris Beauchemin. 2009. 'Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne'. *Revue européenne des migrations internationales* 25(vol. 25-n°1):163–94. doi: 10.4000/remi.4889.
- Lorcerie, Françoise. 2011. 'École et ethnicité en France : pour une approche systémique contextualisée'. *SociologieS*.
- Mazzucato, Valentina, Djamila Schans, Kim Caarls, and Cris Beauchemin. 2018. 'Transnational Families between Africa and Europe'. *International Migration Review*. doi: 10.1111/imre.12153.
- Meurs, Dominique, Bertrand Lhommeau, and Mahrez Okba. 2015. 'Emplois, Salaires et Mobilité Intergénérationnelle'. Pp. 233–62 in *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris: Ined editions.
- Moguéro, Laure, and Emmanuelle Santelli. 2015. 'The Educational Supports of Parents and Siblings in Immigrant Families'. *Comparative Migration Studies* 3(1):11. doi: 10.1186/s40878-015-0012-9.
- Obućina, Ognjen. 2013. 'Occupational Trajectories and Occupational Cost among Senegalese Immigrants in Europe'. *Demographic Research* 28(19):547–80. doi: 10.4054/DemRes.2013.28.19.
- Thierry, Xavier. 2000. 'Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997'. *Population* 55(3):567–619. doi: 10.2307/1535071.